Terre d'Eygues

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES NYONSAISES

1997

N° 19

TERRE D'EYGUES

Bulletin N° 19 de la Société d'Etudes Nyonsaises

SOMMAIRE

Nécrologie - Robert DEMESY 2

La vie politique à Nyons au tournant du siècle (1880-1900)
par Jean-François Robert 3

L' Eygues et les ponts de Nyons à Verclause
par Maurice Laboudie 9

Saint-May : Il suffit de passer le pont
par Marie-Georges Lamarque 21

La Rue des Petits Forts il y a cent ans
par l'Association « Randonne, entre Grands et Petits Forts » 27

Quartier des Forts
Témoignage de M. Olivi recueilli par M. Ramel 33

Sortie du 13 octobre 1996 - Exposé de M. Varlet
par Jeannine Démésy 37

Un peu de toponymie : Antignans - Laurons - Paroir
par Vally Laget 44

Une grande figure drômoise : André Lacroix
par Jean Laget 45

Livres - Expositions - Informations - Travaux 47

Prix de ce numéro : 50 F (60 F franco)
Règlement : Société d'Etudes Nyonsaises - BP84 - 26111 NYONS CEDEX - cpte Trésorerie Générale de la Drôme N°8218
Directeur de publication : *Jean LAGET*
Editeur : *Société d'Etudes Nyonsaises* - Siège social : *Mairie de Nyons*
Conception,saisie informatique : *Simone DUTOUR* Impression : *Imprimerie les Mimosas - 26110 Nyons*

Dépôt légal N°1828 C 87 - ISSN N°1245-382

Comme de nombreux Nyonsais, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition de Robert Démésy, époux de Jeannine, notre secrétaire. Nous le savions malade, mais rien ne laissait prévoir une issue aussi rapide.

Ce Franc-Comtois d'origine s'était bien intégré à la vie nyonsaise. Grand sportif, il anima, dans les années 50, le club de basket local qui lui doit quelques unes de ses plus belles heures.

En 1986, après une carrière de cadre technico-commercial à Marseille, il revient à Nyons pour y mener une retraite active. En particulier, membre du Conseil d'Administration de la SEN, il apporta aux débuts de notre association, le concours de son expérience et de son solide bons sens. Ce fut lui qui assuma la responsabilité de la publication des premiers numéros de *Terre d'Eygues.* Nous nous rappelons particulièrement quelle épopée fut la réalisation du N*uméro 1* dans laquelle Robert Démésy s'était tant impliqué.

Il fut aussi avec talent et dévouement, le photographe attitré de la SEN et c'est avec émotion que dans ce numéro, nous faisons figurer une dernière fois « cliché R. Démésy ». Nombre de ses photos illustreront l'ouvrage que nous préparons sur la ligne Nyons-Pierrelatte.

A sa vieille maman, à Jeannine, à ses enfants et petits enfants, je transmets au nom de la SEN l'expression de ma sympathie attristée.

Adieu, Robert et merci pour tout ce que tu nous as apporté. Tu nous manqueras beaucoup.

Jean LAGET

La vie politique à Nyons au tournant du siècle
(1880 - 1900)

Quand ont lit les journaux d'époque, nombreux et riches de débats locaux, on a l'impression d'une vie politique très animée, voire agitée : des acteurs aux fortes personnalités, des polémiques violentes, des enjeux misérables ou importants, bref un véritablement foisonnement, comparé au calme qui règne aujourd'hui dans bien des communes et à l'atonie, qui, sauf exception, semble avoir atteint la vie locale depuis quelques années. Il n'est pas possible, naturellement, de restituer, ici, en quelques lignes, la totalité de ce passé si bouillonnant de « bruits et de fureurs », mais, plutôt, d'évoquer celui-ci au travers de trois thèmes, qui me semblent dominer les autres : le combat autour de la laïcité et les transformations de l'urbanisme ont de tels effets financiers qu'ils expliquent, en partie l'intensité de la vie politique.

1°/ Les combats autour de la laïcité

A/ La transformation du Collège : une décision forte et consensuelle.

A Nyons, comme dans beaucoup d'autres communes, s'ouvre, vers 1880, la période de laïcisation des écoles, voulue par Jules Ferry qui souhaitait en même temps que celles-ci soient gratuites et obligatoires. Nyons avait même un peu anticipé, puisque dès le 15 novembre 1879, le Conseil Municipal avait demandé au Ministre l'autorisation de transformer le collège privé Roumanille (fondé en 1820, dirigé en 1870 par C.H. Dupuy, député républicain de 1871 à 1876, et en très mauvaise passe financière en 1877-78 en Collège Communal, menant les élèves jusqu'à la classe de seconde et intégré à l'Université : ce fut chose faite avec son ouverture en Septembre 1881 ; deux aumôniers, un catholique et un protestant, sont encore rémunérés jusqu'en 1888. Bien doté par la Mairie, qui voulait en faire une vitrine et un véritable foyer de la culture républicaine, son fonctionnement pour environ 50 élèves pèsera lourd sur les finances de la ville (8800 F en 1882, 25000 F en 1891) mais il ne sera jamais remis en cause.

B/ Une crise municipale dans la tourmente de la laïcisation.

Lors d'une réunion électorale, avant le scrutin municipal, le 9 janvier 1881, deux colistiers républicains (Lisbonne et Laurens) du maire sortant (Camille Richard) avaient publiquement promis la laïcisation par anticipation des écoles primaires de garçons. La liste républicaine fut bien élue, mais la question de la laïcisation provoqua une grave crise dans la nouvelle équipe : il ne fallut pas moins de trois réunions pour que le 24 février - « *date immortelle* » selon le secrétaire Lisbonne - décision soit prise de laïciser et fusionner les deux écoles, catholique et protestante, de garçons. Mais cette décision entraîna aussitôt la démission de 6 conseillers nouvellement élus, au motif que c'était trop tôt, que cela pouvait faire perdre les élections législatives de Septembre au Maire C. Richard, candidat contre le Comte d'Aulan... On voit bien, à la lecture du compte-rendu que le Maire Richard est très prudent, qu'il aimerait bien attendre le scrutin législatif pour laïciser, mais la majorité des conseillers est favorable à la laïcisation immédiate ; les élections municipales partielles ont lieu le 10 avril et dès le lendemain, confirmation est prise de la laïcisation, qui sera effective en octobre 1881, après que C. Richard ait bien été élu député, en août, et qu'il ait laissé son fauteuil de Maire à P. Laurens ; celui-ci, farouchement

Photo du Docteur Laurens
aimablement communiquée par la famille

laïc, sera, à la tête de la Municipalité Nyonsaise jusqu'en 1901, le grand orchestrateur des transformations de cette époque. Suivront, en 1882, la laïcisation des écoles de filles et des salles d'asile (classes maternelles), puis la création, la même année, d'une Ecole Supérieure de filles, avec internat, qui durera jusqu'en 1926.

C/ Des mesures anticléricales souvent mesquines.

Le 20 octobre 1881, le Conseil Municipal supprime le salaire du garde-bois communal « *matériellement reconnu hostile aux institutions républicaines* », puis la « *subvention à la Fabrique pour le traitement du 2ème vicaire* », car « *le service de la paroisse de Nyons peut être effectué facilement et complètement par un seul vicaire* » ; enfin, est supprimée, dans la foulée, l'indemnité de logement du curé.

Le 7 juin 1882, commence une procédure de transformation du jardin qui est derrière l'Eglise « *entre les rues de la Sous-Préfecture et celle de la Pousterle* », en place publique, vu « *l'extension excessivement rapide des foires et marchés de la ville, qui nécessite la création de nouvelles places* »... « *l'encombrement est devenu tel... qu'il serait dangereux de laisser prolonger plus longtemps cet état de choses* »... Le curé ne l'entend pas de cette oreille, et il faudra un long procès pour que ce soit chose faite, en 1890.

On comprend bien les nécessités d'économiser et de transformer la ville, mais derrière le projet urbanistique s'en profile un autre, celui de lutter contre l'influence du clergé catholique et du personnel communal hostile ; aussi la municipalité cherche-t-elle des alliés, en particulier du côté protestant, lorsqu'il s'agit d'interdire les processions, car « *à plusieurs reprises, la minorité protestante s'est plaint de ce que les processions du culte catholique troublaient les cérémonies et nuisaient au bon exercice de son culte* » (21 mai 1881).

L'anticléricalisme, enfin, ne s'embarrasse plus de justifications compliquées lorsqu'en 1885, le Conseil Municipal revient à la charge pour la suppression du 2ème vicaire : « *un curé et un vicaire à Nyons suffisent et au-delà au service du culte catholique ...puisque...pendant un an le Curé Francou n'exerçant plus à cause de l'âge, un seul vicaire faisait tout le service et paraissait avoir encore bien du loisir* ».

D/ Une animation tous azimuts, au service d'un projet culturel.

Ces décisions, plutôt symboliques et vexatoires, ces textes où perce l'agressivité jubilatoire d'un anticléricalisme un peu primaire, ne doivent pas occulter que chez ces républicains, opportunistes ou radicaux, le souci d'élever le niveau culturel de la population sous-tend réellement un activisme parfois débridé : ce sont des conférences données au Collège, sur les sujets les plus divers (le phylloxéra en octobre 1882, les bienfaits de la gymnastique en novembre, la liberté de penser en décembre, le système solaire... l'électricité et la foudre en 1883...) ; ce sont les fêtes laïques, comme ces kermesses du Sou des Ecoles, en 1883, où les principales boutiques sont tenues par Mesdames Laurens, Lisbonne, femmes des magistrats municipaux les plus en vue ; c'est le kiosque à musique, construit en

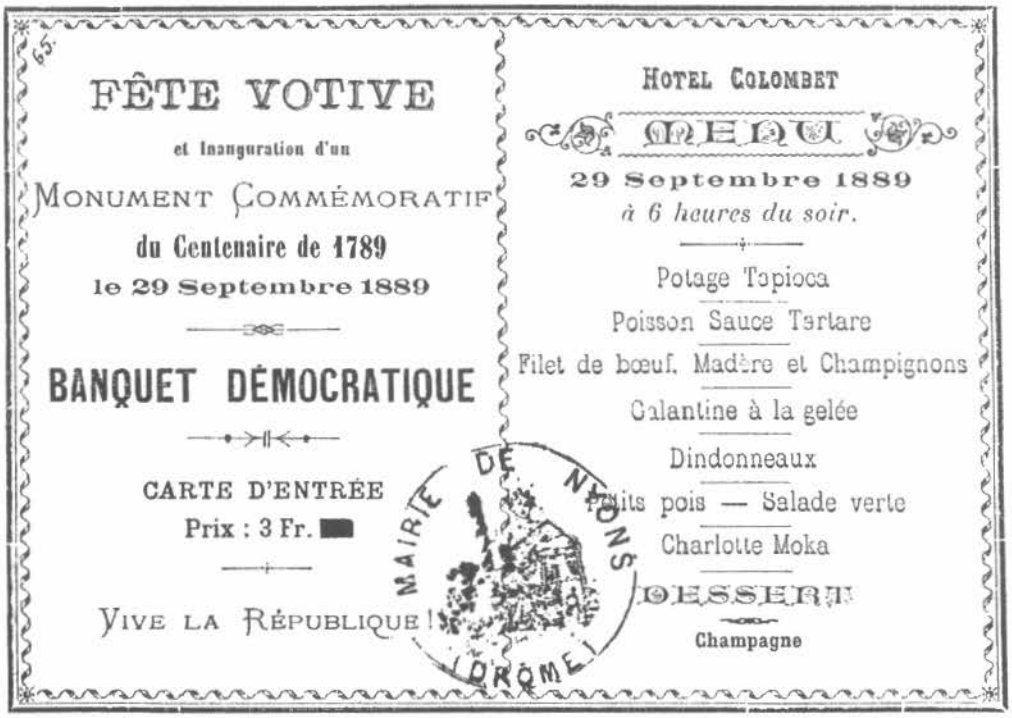

FÊTE VOTIVE

et Inauguration d'un

MONUMENT COMMÉMORATIF

du Centenaire de 1789

le 29 Septembre 1889

BANQUET DÉMOCRATIQUE

CARTE D'ENTRÉE

Prix : 3 Fr.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

MAIRIE DE NYONS DROME

HOTEL COLOMBET

MENU

29 Septembre 1889

à 6 heures du soir.

Potage Tapioca

Poisson Sauce Tartare

Filet de bœuf. Madère et Champignons

Galantine à la gelée

Dindonneaux

Petits pois — Salade verte

Charlotte Moka

DESSERT

Champagne

Collection Hôtel Colombet

1886, avec le produit d'une taxe sur les huiles importées, et en 1889, avec le recrutement d'un Chef de Musique ; ce sont les encouragements concrets du Maire à la création d'un Syndicat agricole (1886), c'est une Adresse du conseil Municipal à la famille de Victor Hugo décédé (1885) ; ce sont ces grandes fêtes commémoratives de 1889, avec inauguration d'une statue de la République, arcs de triomphe et banquet républicain... A la mobilisation des élites répond manifestement la curiosité de la population, y compris sur des sujets à priori difficiles : ainsi, dans l'été 1882, au plus fort de la bataille pour la laïcité, une conférence d'un délégué de la Ligue de l'Enseignement sur l'athéisme suscita-t-elle en réponse immédiate une autre conférence du Pasteur Rambaud, imprimée chez Bonnardel, qui connut un aussi grand succès !

2°/ Les transformations urbaines

Je ne m'arrêterai pas sur les transformations urbaines de Nyons à cette période, parce qu'elles ont fait l'objet d'une exposition, présentée en Septembre 1996 au Musée, et parce qu'elles ont été bien décrites par Jacques Toesca, dans son livre « *Le canton de Nyons 1789-1959* ».

Je souligne, néanmoins, la cohérence d'une pensée et d'une action municipale, orientées l'une et l'autre vers la modernisation des structures matérielles (amélioration des transports, de l'habitat, de l'hygiène, de l'agriculture...) et le changement des structures mentales (lutte pour la laïcité). Mener les deux de front était à la fois nécessaire et difficile ; d'où l'âpreté du débat politique.

3°/ Une vie politique intense

A/ Des débats passionnés

Heureuse époque où les réunions publiques se succédaient sans relâche et avec des auditoires nombreux : ainsi, 1896, à la veille, il est vrai, d'élections municipales très disputées, un débat public réunissait, dans une remise de l'Hôtel du Louvre, huit cents personnes, des deux camps opposés, plus un certain nombre de curieux, car le spectacle en valait la peine : injures, coups de poings volaient bas, qui nécessitèrent l'intervention des gendarmes. La justice, aussi, était très sollicitée : après chaque

Première Année. — N° 7. ⇛ Hebdomadaire ⇚ Dimanche 26 Avril 1896.

LE NYONSAIS
RÉPUBLICAIN

ABONNEMENTS :
UN AN, Cinq Francs ;
6 MOIS, Trois —
3 MOIS, 1 Franc 50.

Le Numéro, 5 Centimes.

Adresser les Correspondances & Abonnements
au Bureau du Journal
à NYONS (Drôme)

Ville de Nyons

ÉLECTIONS MUNICIPALES
3 MAI 1896

LISTE RÉPUBLICAINE

Laurens Paul, sénateur, conseiller sortant.
Antoir Eugène, coiffeur.
Augier Joseph, maçon, conseiller sortant.
Barnier (Henri), propriétaire au Col, c. s.
Bonnardel Ferdinand, imprimeur, c. s.
Chasson fils, moulinier, au Rieu.
Debiez Alexis, marchand de bois, c. s.
Faure Louis, propriétaire à Geneston, c. s.
Fert Ferdinand, tisseur, conseiller sortant.
Fuzat Charles, tailleur de pierres, c. s.
Gleize Gustave, propriétaire au Serre rouge.
Jouet Félix, vétérinaire.
Mazet Auguste, chapelier.
Mourier Auguste, propriétaire à St-Martin, c.s.
Paget Paul, propriétaire aux Tuilières.
Pélissier Adolphe, maçon, conseiller sortant.
Reynaud Ferd., propriétaire à la Peyrière, c. s.
Rolland Antoine, maçon, conseiller sortant.
Rousset Adrien, propr. aux Parejats, c. s.
Soulier Louis, aîné, quincaillier.
Thiers Paul, avoué, conseiller sortant.

PETITE CHRONIQUE
NYONSAISE

Nyons station d'hiver. — Chemin parcouru par une idée. — Ne vendons pas la peau de l'ours.

Celui qui aurait, il y a quelques années, prédit que Nyons serait un jour en passe de devenir Station hivernale, aurait aux yeux de nos braves indigènes nyonsais qui, il faut bien l'avouer, sont quelque peu incrédules et moqueurs, passé facilement pour un halluciné, une sorte de comte de Vesc !

Celui qui aurait fait cette même prédiction il y a seulement quelques mois ou quelques semaines aurait encore été largement blagué par ses concitoyens. Il aurait inévitablement essuyé la si abondante ironie de *l'Assaut final* lequel aurait malicieusement fait défiler devant nos yeux ahuris le rêve des longues files d'Anglais et d'étrangers.

Comment se fait-il donc aujourd'hui, que ce qui était hier une utopie, puisse être considéré comme une idée juste ?

Ah voilà !.. Vous ne comprenez pas. Ni moi non plus. Pourtant c'est ainsi. Peut-être l'approche des élections.

Tenez lisez *l'Assaut final* : « Nyons station hivernale ». — Pas possible — Pardon lisez. C'est sérieux. — Mais alors Micros tourne..... Je n'apprécie pas, vous dis-je. Je constate :

Nyons station hivernale. Il y a bien en sous titre une légère restriction : *Obstacle à sa réalisation,* mais il y a à côté le *moyen d'y remédier.*

Et si vous doutez encore voici le bouquet.

« ... *Nous parlerons enfin des projets dont l'exécution doit faire de Nyons l'asile et le refuge des âmes fatiguées du grand combat de la vie et qui, attirées par la douceur de son climat, la splendeur de son soleil, viendront y chercher la santé, l'oubli et le repos.* »

Pourvu que ces âmes amènent chacune leur corps. Ça sera plus gai.

Mais attendons les projets. — Ils doivent être assez curieux — surtout ne nous emballons pas — ne prenons pas nos désirs pour des réalités. Ne vendons pas la peau de l'ours....

* * *

— La Cavalcade a été brillante d'entrain et de bon goût.

Nous espérons que la recette a répondu aux efforts de tous.

Quelques malins en attendaient peut-être un résultat autre que celui de la bienfaisance. Mais...

* * *

Madame Emilie Chion vient d'adresser à M. le Maire sa démission de surveillante à l'école maternelle.

Son mari, garde démissionnaire, *non révoqué*, sera libre ainsi de mettre sa haute influence au service de la réaction, qu'il caressait depuis si longtemps.

Anna VUDOTRE.

Chronique Locale
NYONS

Température : Orageuse.
Baromètre : Tempête.
Observations : La Tragédie du « Cid » revient à la mode.

Quelques naïfs lecteurs de « l'Avenir de Nyons », sont venus nous demander où l'on pourrait trouver des « *lignes politiques indéterminées* ».

L'envie de ces braves gens s'explique, car ils voudraient une conduite pouvant à l'occasion, contenter tout le monde et son père, ménageant la chèvre et le chou.

Le *Nyonsais Républicain* n'étant pas un *bazar*, nous ne pouvons leur donner satisfaction, mais bien volontiers nous leur indiquons une adresse que nous procure le hasard.

« L'Assaut final » nous dit un prospectus signé « Ferdinand Martin » a dû fermer boutique parce que ce magasin, manquait de ligne politique bien déterminée. Seulement notre aimable concitoyen vient d'ouvrir une nouvelle maison « La Voix du Peuple » où cet article ne fera pas défaut.

Qu'on se le dise !!!!!

SUS A LA RÉACTION

Il y a, comme l'on dit, des morts qui ont la vie dure et qu'il faut que l'on tue périodiquement ; l'esprit réactionnaire est de ceux-là et il n'est que temps de démasquer tous ces faux républicains, qui s'apprêtent, comme ils ont essayé de le faire, il y a 4 ans, à s'emparer de la Mairie. Non pas que je ne doute un seul instant du résultat des élections municipales du 3 mai et que la liste républicaine du sénateur Laurens, ne l'emporte et de beaucoup sur la liste réactionnaire P. V., Long et consorts, mais il importe pour le bon renom du pays, que la victoire soit complète, que tous les républicains sans exception se groupent comme en un puissant faisceau, affirment leur foi politique en renouvelant le mandat des conseillers sortants, battent et rejettent pour ainsi dire, aux gémonies la Réaction désemparée, brisée et définitivement vaincue.

Qu'on ne s'y trompe pas, en effet, et sachons voir et dire les choses telles qu'elles sont. Sous les apparences d'une élection où il semble que les intérêts locaux, l'administration de la ville seuls soient en cause, il y a, n'en doutez pas, une question de parti, un but politique à atteindre, à s'emparer de la direction politique du pays. Oui, et nous ne cesserons pas de le répéter, dans la crainte que la bonne foi de quelque républicain ne soit surprise par les boniments de cette bande à Mandrin, conduite par l'horrible maître chanteur, la lutte qui se poursuit aujourd'hui est entre ceux qui, ayant établi la République dans l'arrondissement veulent la maintenir, l'affermir, lui faire porter tous ses fruits et ceux qui, ayant été obligé d'assister, impuissants, à sa naissance et à son développement n'ont pas encore désarmé, attendent depuis 20 ans avec une patience digne d'une meilleure cause, un *nouvel Ordre Moral* et s'efforcent par toutes sortes de déguisements, de conversion, de marche parallèle, de ralliement, à pénétrer dans la place, je veux dire au pouvoir d'où ils furent précipités par le suffrage universel enfin éclairé et désabusé.

Je sais qu'ils se disent tous républicains et j'entend d'ici leur voix popelarde comme assouplie par une longue pratique d'hypocrisie, protester de la sincérité de leurs sentiments. Mais malheureusement pour eux leur passé — et un passé trop récent pour être oublié — est là qui se dresse tout entier contre eux et leur crie : Vous mentez !

Un Long républicain ? allons donc ! tel oncle tel neveu ; mêmes pensées, mêmes sentiments chez l'un et chez l'autre, ou pour parler plus exactement celui qui sollicite aujourd'hui vos suffrages, électeurs républicains, n'est que le

Origine du document J.F. Robert

élection, des plaintes étaient déposées, non pas comme aujourd'hui, pour trouver des motifs d'annulation, mais plutôt pour faire établir la malhonnêteté de l'adversaire et obtenir réparation des outrages.

Enfin, les nombreux journaux, parfois éphémères, et le ton de grande liberté avec lequel ils sont écrits, témoignent de la violence des passions : à côté du **Pontias**, journal de Nyons et de l'arrondissement, qui fait un peu figure d'institution, on peut encore lire aujourd'hui des exemplaires de la **Feuille du Prolétaire** (E. Mourier), **la Feuille de J.P. André**, journal républicain du député C.H. Dupuy, le **Bonhomme Voconce** de C. Richard, **l'Avenir de Nyons**, de Paul Vigne, ancien colistier de Richard, passé dans le camp adverse, **l'Assaut final** devenu la **Voix du peuple de Nyons** et présenté comme un hebdomadaire socialiste, antisémite (!), littéraire et d'annonces ; enfin le **Nyonsais républicain**, journal du Docteur Laurens vers 1896, pour défendre son fauteuil de Maire, ne fut pas le moins polémique...

B/ Pourquoi tant de passion ?

Qui dit mutation, dit aussi tensions, entre le neuf et le vieux, entre partisans et adversaires du changement ; tensions qui se cristallisent autour d'enjeux locaux ou plus larges.

a/ Les enjeux locaux : ce sont les plus violents, car ils mobilisent des acteurs qui se côtoient tous les jours et ils sont lisibles directement ; comme ils ne nécessitent pas de décryptage, chacun peut prendre position.

Il s'agit d'abord d'enjeux financiers, puisque les mesures de laïcisation, comme les travaux d'urbanisme coûtent cher : ainsi, de 1883 à 1891, les dépenses inscrites aux budgets primitifs passent de 58 800 F (pour 59 000 F de recettes) à 106 000 F (pour 94 000 F de recettes) : elles doublent donc en à peine 10 ans, sous la pression, en particulier, des dépenses scolaires, qui représentent 38 % en 1883 et 44 % en 1891 ; le collège, à lui seul, absorbe 25 % des dépenses. Et l'on imagine bien les tensions que peuvent provoquer les augmentations d'impôts, les menaces ou les besoins d'expropriation, et même... les soupçons de spéculation ! La construction de la ligne de chemin de fer de Pierrelatte à Nyons, réclamée dès 1882 et inaugurée en 1897, figure en bonne place dans tous les programmes électoraux : il faut voter, non pas pour ou contre, mais pour celui qui sera le mieux à même de défendre ce dossier : de ce point de vue, les nyonsais paraissent les mieux placés, incarnant la modernité, face au noble d'Aulan, qui représente plutôt la ruralité et ... l'ancien régime. Enfin, à l'intérieur de ces « nouvelles couches sociales », dont avait parlé Gambetta dès 1870, et qui sont plus ou moins au pouvoir désormais, passent des clivages, par exemple, ici, entre catholiques (environ 2/3) plus timorés, et protestants (1/3) moins nombreux mais plus engagés dans la modernisation.

Il n'est pas jusqu'aux rivalités entre familles et même entre individus, qui ne soient encore amplifiées par la compétition pour les « places », surtout si ces individus ont de fortes personnalités : de nombreux conflits opposent ainsi les deux camps, mais tout autant à l'intérieur du même camp, C. Richard et P. Laurens, P. Laurens et Lisbonne, qui démissionne après avoir été nommé juge à Aix en Provence, P. Laurens et Thiers, son 1er Adjoint, qui se présente contre lui aux cantonales de 1898. Les querelles touchent au paroxysme lorsqu'à partir de 1886 et pendant plusieurs années, deux banquets se font concurrence le 14 juillet : celui des républicains de gouvernement d'un côté, et celui des républicains intransigeants de l'autre.

b/ les enjeux départementaux

La Drôme est depuis longtemps (1848 au moins, puis 1851, lors de la résistance au coup d'état) un département républicain, sauf dans la circonscription de Nyons, où le Comte M.J. d'Aulan, encore bonapartiste, est élu en 1876, invalidé en 1877 au profit de C. Richard, lui même invalidé en 1879 au profit d'Aulan, qui recédera son siège à C. Richard aux élections de 1881. Plus tard, c'est le Marquis M.J. d'Aulan, qui reprendra le siège au profit des conservateurs, de 1898 à 1902. Voilà donc une circonscription très convoitée, où la bataille fait rage et reste indécise, parce qu'il s'agit pour les républicains d'éliminer totalement les conservateurs de la représentation départementale,

et pour les conservateurs de tenir bon sur ces terres du Sud. Cela dit, la plupart des mandats parlementaires de cette période sont allés au républicains (Dupuy en 1871, Richard en 1878, puis en 1881 et 1885, Boissy d'Anglas en 1889 et 1893, Bertrand en 1902 jusqu'en 1918...), et il faut remarquer que dans cette circonscription, même quand il y a une majorité de droite, le Canton de Nyons et surtout la ville de Nyons, fait toujours figure de citadelle du républicanisme, en accord avec l'orientation générale du département.

c/ les enjeux nationaux

Cette compétition politique intense n'a pas que des justifications locales : ici se jouent aussi des batailles nationales : celle de la laïcité, nous l'avons vue, dans laquelle la ville de Nyons anticipe ; celle de la défense de la République, lorsqu'en 1889, le Marquis d'Aulan se présente, soutenu de Londres par le Général Boulanger, les républicains divisés par leurs querelles locales se rallient finalement à une candidature « étrangère », celle de Boissy d'Anglas venu de l'Ardèche ; enfin, en 1898, c'est sur des thèmes ouvertement anti-Dreyfusards comme l'antisémitisme que le Marquis d'Aulan gagne l'élection législative, profitant il est vrai d'une nouvelle division des épublicains.

Comment conclure ?

Nyons a vécu, au tournant du siècle, 20 à 30 ans de dynamisme économique, culturel, urbanistique ; ces années furent celles d'un passage rapide à la modernité. Celle-ci a eu un prix, financier, bien sûr, mais aussi, et surtout, idéologique et social : ce que nous observons là dans ces années, c'est une véritable mutation (peut être plus profonde, ici, que la Révolution de 1789 et qui en tous cas la prolonge) portée par de nouvelles élites sociales (journalistes, médecins, avocats...), en compétition avec les anciennes (les d'Aulan) qu'elles finissent par remplacer. Derrière l'anecdote, au-delà des rivalités personnelles, c'est bien cela le véritable enjeu de cette période.

Jean François ROBERT
Professeur Agrégé d'Histoire
Président de l'Institut Marius Moutet

Annexes

Les Députés de la circonscription de Nyons

C.H. Dupuy	1871-1876
M.J. Aulan	1876-1877
C. Richard	1878-1879
M.J. Aulan	1879-1881
C. Richard	1881-1885
	1885-1889
Boissy d'Anglas	1889-1893
	1893-1898
M.F. Aulan	1898-1902
L. Bertrand	1902-1906
	1906-1910
	1910-1914
	1914-1919
A. Escoffier	1919

Les Maires de Nyons

C. Richard	1871-1873
J.H. Long	1873-1876
C. Richard	1876-1881
P. Laurens	1881-1901

Les Conseillers généraux de Nyons

H. Long	1867-1870
	1874-1880
C. Richard	1871-1874
	1880-1892
Lisbonne	1892-1898
P. Laurens	1898-1901
F. Jouvet	1901-1908

Par ailleurs P. Laurens fut aussi Sénateur de 1893 à 1901.

L'Eygues et les ponts
de Nyons à Verclause

En raison de la forte pente de l'Eygues, surtout entre les Hautes Alpes et Sahune, les pluies torrentielles provoquent une montée rapide de ses eaux.

Aussi les crues causent-elles de gros dommages au domaine routier, les Gorges de l'Eygues et les nombreux resserrements ne laissant le passage qu'à la rivière et à la route.

« *La crue du 13 août 1868 constitue la crue de référence de cette rivière, mais c'était plutôt une crue de la rivière de l'Oule.*

Dans le village de Rémuzat, les eaux s'élevèrent à 5 mètres au-dessus du niveau normal et plus bas, dans les Gorges de Saint May, elles recouvrirent largement la route nationale »[1].

On relève dans la série S des Archives Départementales de la Drôme que cette crue a occasionné de gros dégâts entre les Hautes-Alpes et Sahune :

« *Sur une longueur de route de 18 kilomètres, il y a eu 17 brèches d'une longueur de 5263 mètres ainsi que plusieurs ponts emportés.*

Les travaux de reconstruction, de remise en état commencée en 1869, poursuivis en 1870, interrompus par les « événements » *sont suivis d'une autre crue en 1870 qui augmenta le nombre de brèches* ».

En 1873, les travaux de remise en état n'étaient pas terminés.

Il y a peu d'informations sur cette crue. Ce n'est que dans les Archives Communales que l'on a pu recueillir quelques renseignements complémentaires.

[1] Extrait du rapport du Conseil Général des Ponts et Chaussées du 20-11-1992 - Crues et inondations du 22 Septembre 1992.

LES PONTS

Dicton ancien « Faut passer sur le pont ou par l'eau ».

Les Celtes, traversaient les rivières sur des ponts en bois construits au moyen de rondins de bois de chêne.

Les Romains construisaient des ponts en pierre sur des axes routiers principaux (Vaison-la-Romaine) ou secondaires comme à Villeperdrix, quartier de Pié-Bernard, où l'on peut voir une culée relativement bien conservée.

En général, ils franchissaient les rivières importantes à l'aide de bateaux à fond plat, supportés par des outres.

Au Moyen Age, on utilisait le bac à « *traille* » (Nyons) et surtout on empruntait les passages à gué. « *le gué étant l'endroit d'un cours d'eau peu profond pour qu'on puisse le traverser sans nager et sans le secours d'une barque* »[2] d'où le dicton « passer le gué à pied, à cheval, en voiture ».

Les passages à gué étaient dangereux une grande partie de l'année surtout avec une rivière comme l'Eygues soumise à un régime très irrégulier.

Ensuite, on construisit des ponts en bois reposant sur des culées de pierres ou de rochers.

Une succession de crues à la cadence d'une ou deux par an, emportait ponts et passages à gué.

Après chaque destruction, la population des communes sinistrées de la vallée était unanime pour demander la reconstruction d'un pont qui répondrait aux besoins des habitants, de l'agriculture et du commerce.

[2] Grand Dictionnaire Larousse du XIXe siècle.

Les communautés à elles seules ne pouvant assurer la construction d'un tel ouvrage, les responsables locaux faisaient appel en général :

- aux corvées : les corvées étant une charge très lourde et inégale pour les habitants
- à la bonne volonté des communautés voisines
- au secours de l'Eglise qui invitait les fidèles à verser des aumônes à l'oeuvre des ponts et accordait aux donateurs des indulgences
- et surtout en s'imposant elles-mêmes, en créant un droit de péage à chaque passage du pont ou en prélevant une redevance en nature, par exemple, à Nyons, « le vingtain » c'est-à-dire le vingtième sur toutes les récoltes.

Après le XVIIIe et le XIXe siècle ont construisit surtout des ponts en pierre (Rémuzat, Villeperdrix, Verclause).

Les ponts en fer firent leur apparition peu avant l'avènement du chemin de fer (Curnier, Sahune, Saint-May).

Ensuite les ponts en béton armé seront utilisés surtout pour les ouvrages de dimensions modestes (Rémuzat - pont sur l'Oule, Villeperdrix).

Communes	Désignation de la route	Année de construction	Année de démolition	Ouverture mètres	Observations
NYONS					
Pont roman	D n°94	1409		43,00	pont en pierre
Nyons ville	D n°94	1972		110,00	pont en béton armé
Nyons Les Clots	D n°94	1985		88,20	pont en béton armé
AUBRES	chemin	1984			pont en béton armé
LES PILLES	D n°185	inconnue 1951	1944	26,00	pont en pierre pont en béton armé
CURNIER	D n°61	1886 1937	1936	40,00	pont métallique
SAHUNE	Quartier du pont " " " D. n°205	inconnue inconnue inconnue 1828 1888	1745 1756 1817 1868	34,50	pont en bois " " " pont métallique
VILLEPERDRIX	La Tune D n°94	inconnue 1860	1745 1996	16,00	pont en bois pont en pierre
SAINT-MAY		inconnue inconnue 1880	1819 1868	25,00	pont en bois " pont métallique
REMUZAT	D n°61	inconnue		24,00	pont en pierre
VERCLAUSE	D n°94	inconnue 1878	1868	20,00	pont en pierre

Nota - Les chiffres soulignés ont été communiqués par la D.D.E. de Nyons

NYONS

Une partie du n°15 de Terre d'Eygues a été consacrée à une étude de M. Jean Laget au pont de Nyons concernant les diverses étapes de sa construction, ses caractéristiques, son financement ainsi que le rôle important qu'il a tenu dans l'histoire du Nyonsais.

Malgré son grand âge (il a été terminé en 1409), le vieux pont a résisté aux crues les plus violentes, aux véhicules blindés américains qui le traversèrent à la Libération.

Le plan (voir page.12), dressé le 6 mai 1846 par l'agent voyer, montre le tracé de l'ancien et le projet du nouveau chemin de Mirabel-aux-Baronnies.

Par un arrêté de 1925, il a été classé monument historique.

Deux nouveaux ponts ont été construits pour remédier aux graves difficultés de circulation:

- l'un en 1972 en prolongement de la Draye de Meyne, baptisé le 15 juillet 1996, Pont de l'Europe
- l'autre en 1985 lors de la construction de la déviation de la route Départementale n°94.

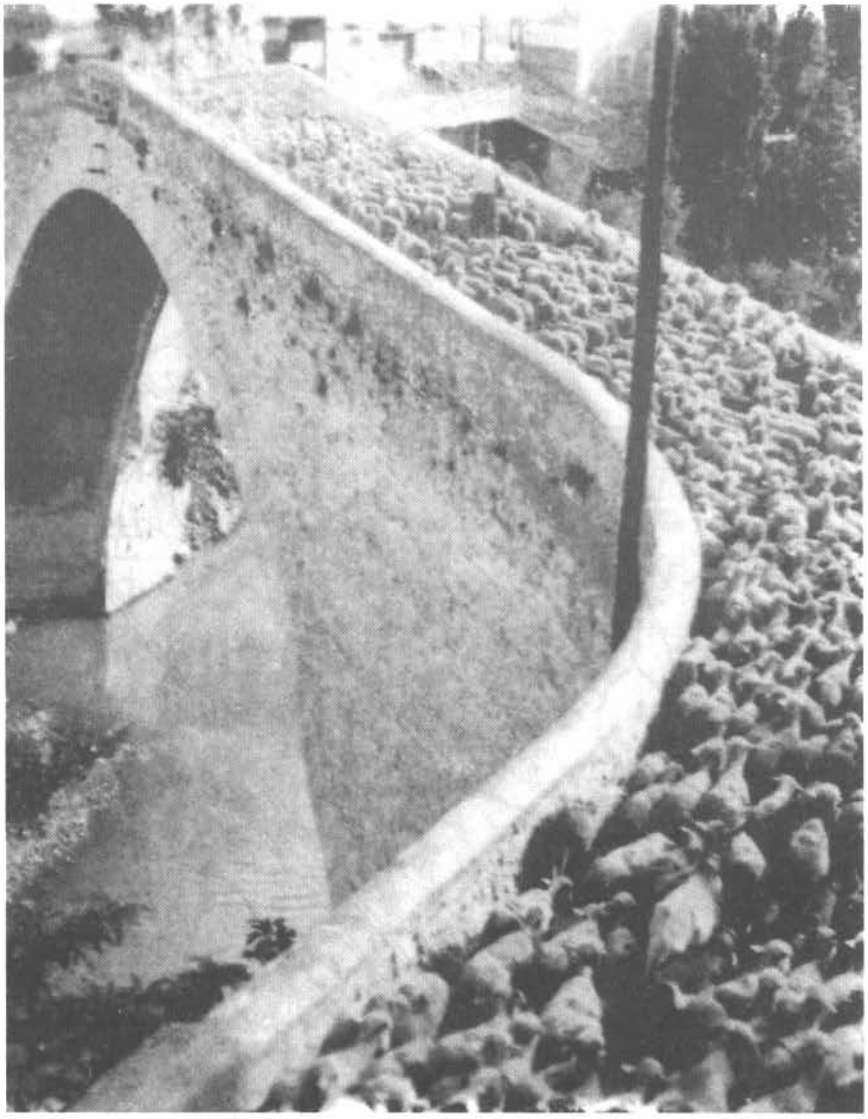

Cliché X

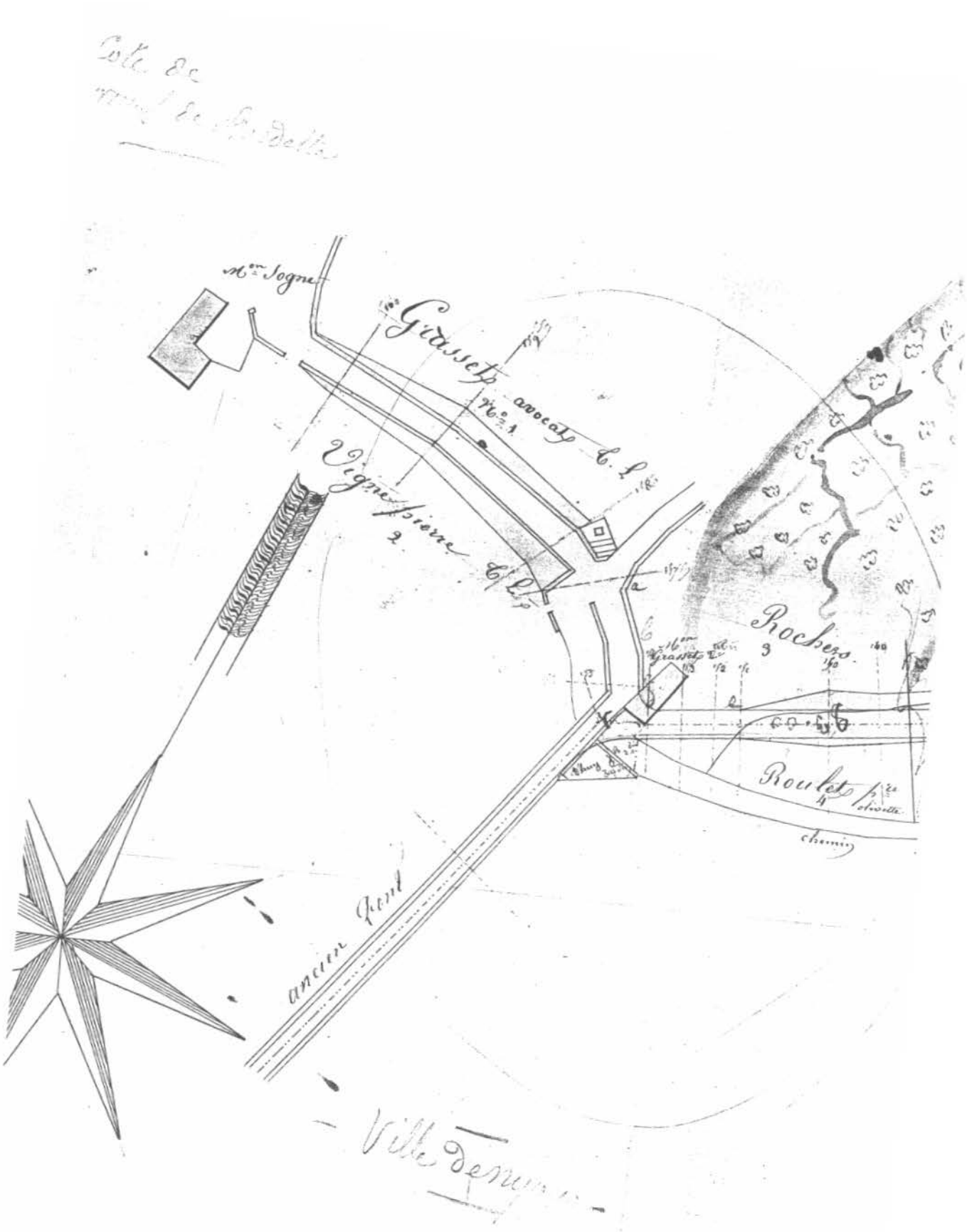

Plan dressé le 6 mai 1846 par l'agent voyer

AUBRES

N'ayant pas de pont pour franchir la rivière, les propriétaires de la rive gauche créèrent vers 1870, un transport individuel peu commun « **la Manipole** », supprimée il y a quelques années suite à la construction du pont sur l'Eygues.

Ce mode de transport, consistait en une planche servant de siège, suspendue par deux cordes reliées à une poulie qui coulissait sur un câble tendu en travers de la rivière.

« Manipolo » signifie, jouer des mains, car il fallait s'aider de ses mains pour finir de traverser la rivière.

Un pont en béton armé, constitué de trois travées, a été construit en 1984. Il facilite l'accès à la rive gauche de la rivière, quartier des Plaines.

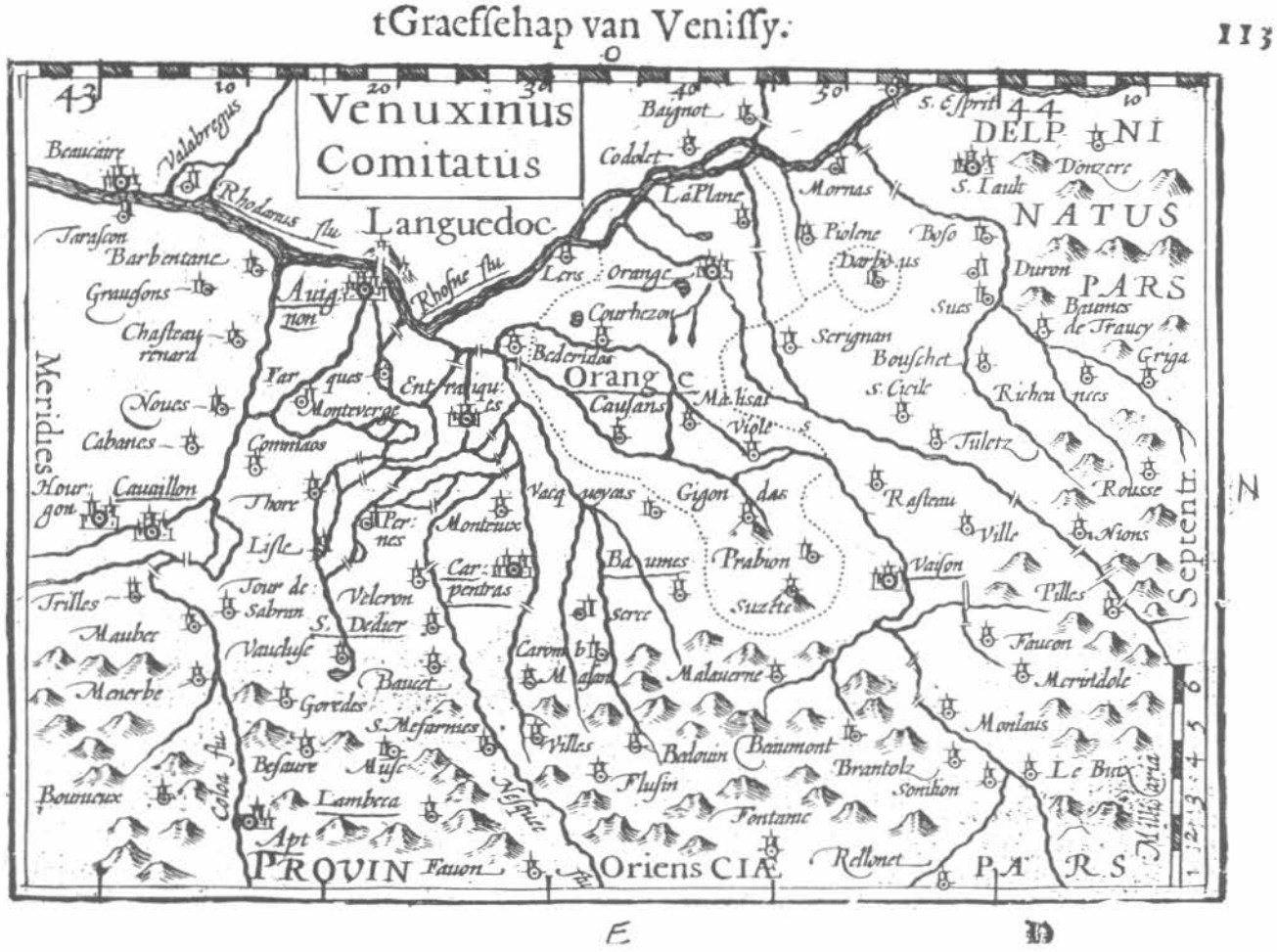

Ancienne carte du Comtat Venaissin où l'on pourra retrouver l'Eygues et une partie de ses ponts.
Collection Reutemann

LES PILLES

L'Eygues, divise le village en deux parties reliées autrefois par un pont en pierre, étroit, en dos d'âne, dont la solidité a résisté à la crue du 13 août 1868, mais pas à la Résistance en 1944 qui le fit sauter.

Le 2 juillet 1944, M. Louis Bonnefoy, maire, expose à son conseil municipal :

« *Par suite de l'explosion d'une mine, le pont en pierre qui reliait le village de Les Pilles aux quartiers de St Denis et de la Combe d'une part et la commune de Montaulieu et de Chateauneuf de Bordette d'autre part, il y a lieu d'envisager la construction d'une passerelle provisoire en attendant la reconstruction du pont .* »

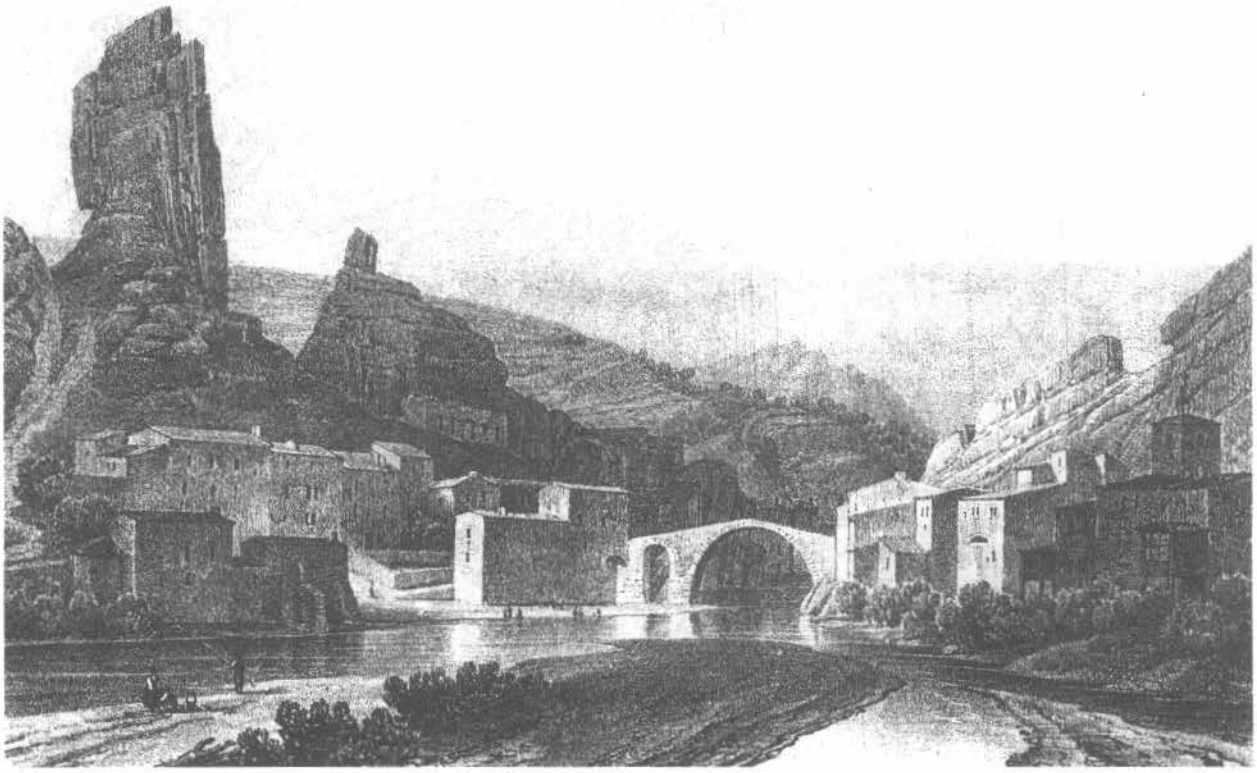

Lithographie d'Alexandre Debelle
Album du Dauphiné

Dans la séance du 14 juin 1947, M. le Maire demande à son conseil municipal *« que le projet en dos d'âne du Ministère des Beaux Arts soit rejeté et que celui des Ponts et Chaussées comportant un tablier horizontal soit exécuté dès que les circonstances le permettront ».*

Il rappelle ensuite les crues de 1868 et de 1947.

Inondations

L'an 1868, une forte inondation provoquée par la crue de la rivière Eygues et ses affluents, causa de graves dégâts à la commune de Les Pilles. Un index, scellé dans le mur de l'église, indique qu'à cet endroit le Route nationale N°94 était recouverte de 30 centimètres d'eau. Une construction en bois avait été enlevée, et avait obstrué le pont. Par la suite l'arche en plein cintre, ne permettant pas un écoulement suffisant durant les crues, de beaux jardins ont disparus, 8 à 10 mètres ayant été emportés par les eaux.

La crue du 18 août 1947, dépassa en intensité celle de 1868. En un 1/4 d'heure elle atteignit son niveau le plus élevé venant affleurer la Route nationale N°94 face à l'église, et resta étale jusqu'au lendemain. Le pays ne fut pas inondé du fait que les culées de la passerelle actuelle étant verticales et ayant le même écartement à la base qu'au sommet le passage de l'eau se trouva facilité.

CURNIER

Le 4 mai 1857, le Conseil Municipal de Nyons, vote une somme de 3000 francs destinée à la construction du pont parce qu'elle en reconnaît l'utilité et demande qu'il soit commencé le plus promptement possible.

Dans une lettre de la Sous-Préfecture de Nyons au maire de Nyons, en date du 9 juin 1851, on relève :

« Le Président de la République a déclaré d'utilité publique l'exécution des travaux de construction du pont suspendu qui a été projeté dans l'Eygues à Curnier, ainsi que celle des abords et dépendance de ce pont. »

La construction aura lieu moyennant :

une subvention de l'état de 9000 francs ;

une imposition de 3200 francs sur les communes intéressées ;

une concession de péage (voir projet de tarif ci-dessous).

Le dernier règlement pour la commune de Nyons à M. Scalle, entrepreneur pour la construction du pont a été effectué en mai 1860[3].

Ce pont détruit en 1936, pour cause de vétusté a été remplacé en 1937 par un pont métallique de 40 mètres d'ouverture.

[3] Archives Municipales de Nyons (cote 10219)

Projet de tarif sur un pont à péage

30 mai 1848 - Séance sous la présidence de M. Vigne, maire de Nyons :
« Le sous commissaire du gouvernement provisoire de l'arrondissement invite le Conseil Municipal de Nyons sur le projet de construction d'un pont suspendu sur l'Eygues à Curnier soit approuvé après vote sur les droits de péage à appliquer ».

Quelques exemples de tarifs :

Animaux
Cheval, mulet, boeuf, vache, allant au labour ou allant au pâturage (aller et retour) : 0,20 F

Voitures particulières suspendues
Voiture particulière attelée d'un cheval ou d'un mulet, conducteur compris : 0,50 F

Voitures publiques suspendues
Voiture publique attelée de 3 chevaux ou mulets, conducteur compris : 1,00 F
Nota - Le courrier de malle poste ainsi que les dites mules seront affranchies, mais les voyageurs qu'elles transportent sont assujettis au droit de 0,05.

Charrettes de roulage et fourgon à 4 roues
Pour une charrette de roulage ou fourgon chargé attelé de 3 chevaux ou mulets, de 4 vaches ou boeufs conducteur compris : 0,60 F
Les enfants au dessous de cinq ans seront affranchis du droit de cinq centimes
Les habitants de la commune de Curnier passant sur le pont pour aller cultiver leurs terres seront passibles d'un droit de 0,05 (aller et retour).

SAHUNE

Autrefois l'ancien pont en bois[4] sur l'Eygues, se situait à « La Plaine du Pont » en face de la maison Arnaud.

On relève dans plusieurs délibérations consulaires :

- que ce pont a été emporté par une crue du 15 septembre 1745 et qu'il a été reconstruit au moyen de corvées (délibération du 1er août 1756) ;
- qu'il a été de nouveau emporté par les inondations du 21 octobre 1765.

Dans une lettre adressée au Sous-Préfet de Nyons en date du 4 juillet 1812, le Maire de la commune de Sahune lui fait connaître :
« que la commune n'a pas les moyens pour faire réparer son pont sur l'Eygues qui l'isole de la route » ;
et n'oublie pas de lui demander *« un relais de poste, vu la distance qui la sépare de la ville de Nyons »*.
Il termine : *« Il paraîtrait donc utile et de toute justice que le Gouvernement vint au secours de la commune de Sahune pour faire réparer son pont, soit en accordant une partie de la somme, soit en faisant concourir les communes intéressées pour leurs relations commerciales »*.
Ce pont, vu sa vétusté s'est écroulé en janvier 1817[5].

---

[4] Pont de bois : en principe, seules les piles étaient construites en pierre reposant sur des rochers, sur ces piles reposait le tablier (pont de bois).

[5] Archives Départementales de la Drôme - dossier 8-5-30

9 mai 1818 sous la présidence de M. Givaudan, Maire, M. Ailhaud de Brisis a exposé « *que la direction des Ponts et Chaussées ayant décidé que le pont à construire sur la rivière d'Eygues, ainsi que le chemin aboutissant devraient avoir un mètre de plus de largeur* ».
Devant cet excédent de dépense le Conseil Municipal :
« *...supplie l'autorité supérieure et ose espérer de sa sollicitude qu'elle voudra bien prévenir leur insuffisance et la faire participer aux avantages que le gouvernement paternel accorde dès qu'il s'agit d'un intérêt général et de la construction d'un pont qui favorisera une infinité de communes qui n'ont d'autre débouché pour la vente de leurs denrées que de les porter au marché de la ville de Nyons.*
Pont d'ailleurs si utile à la commune de Sahune dès que le revenu des vignes et oliviers qui sont sur la rive opposée en forment la principale ressource et que l'exploitation ne peut avoir lieu et les récoltes se percevoir que dans les saisons où les eaux sont les plus abondantes ».

6 mai 1821, le Conseil municipal attire de nouveau l'attention du gouvernement sur l'achèvement du pont :
« *...pour permettre de bonnes relations avec le chef lieu (Nyons)...* »
« *...sur les crues que l'on ne peut vaincre et qu'on est obligé de « gayer » pour y transporter les engrais, tout comme pour y faire les cultures...* »
« *...des difficultés constantes aux époques des vendanges et des olivaisons que l'on ne peut apporter dans la commune...* »
supplie Monsieur le Préfet :
« *..de bien vouloir accorder à la commune de Sahune l'autorisation de s'imposer aux formes ordinaires et d'après les règlements pour payer le tiers des dépenses nécessaires à la construction du pont ...*»
« *...observant au surplus la mauvaise volonté des communes environnantes qui se refusent à payer la portion pour laquelle elles sont légalement taxées, se basant sur l'inutilité de la construction dont il s'agit pour leur relation avec le chef lieu...* »
et rappelle :
« *...que de tous les temps, le pont a été reconnu nécessaire, qu'en 1303 il y fut établi un péage*[6] *auquel étaient soumises les communes qui communiquaient avec celle de Sahune* ».
Finalement ce pont a été terminé en 1828.

Crue du 13 août 1868
Suite à la délibération du 30 août 1868 « *un vote d'imposition a lieu pour la reconstruction du pont emporté par la crue subite et extraordinaire du 13 août courant* ».
Le Conseil Municipal « *demande une participation à la commune de Montréal-les-Sources, seule intéressée à cette construction puisqu'elle est obligée de passer sur le pont pour se rendre à Nyons* ».
Par délibération du 5 mai 1878, M. Gauthier, Maire, expose et demande des dépenses spéciales sur le nouveau pont à construire au quartier de la Garenne :
« *...si l'on considère que le pont sur l'Eygues construit en bois nécessite trop d'entretien, il y a lieu de laisser accumuler une somme suffisante pour la construction d'une culée et l'établissement du pont métallique et enfin que la commune doit des indemnités de terrains qu'il lui est impossible de payer autrement que par le moyen proposé vu les années de disette de la vigne*[7] *ce vote est indispensable...* ».
Bien qu'un peu étroit pour notre époque, le pont métallique a été terminé en 1888 d'après les archives de la DDE de Nyons.

---

[6] Ce péage fut supprimé par arrêt du 22 mai 1745 (Histoire de l'Arrondissement de Nyons de A. Lacroix).
[7] Phylloxéra.

VILLEPERDRIX

La délibération consulaire de la communauté de Sahune du 6 janvier 1761 nous indique la situation de l'ancien pont de bois détruit suite à l'inondation de 1745.

Cette délibération concerne la demande d'un dégrèvement « *qui permette de reconstruire le pont de bois sur deux piliers de maçonnerie en bas de la Tune sur l'Eygues où 4 personnes se sont noyées* ».

Le pont construit en 1860, à la suite de la création de la route nationale n°94 se situe en limite du lieudit Pied d'Eygues.

Il a donc été construit bien en amont de l'ancien pont de bois quartier de la Tune.

D'une longueur de 44,70m il est constitué d'une voûte en plein cintre en pierres appareillées de 16m d'ouverture et d'une hauteur sous ouvrage de 7m.

Lors de la crue catastrophique du 13 août 1868, l'ouvrage avait été submergé. Une plaque repère sur le rocher, rive droite de l'Eygues, indique la hauteur de la crue.

D'après les anciens (tradition orale) de la commune de Villeperdrix, le parapet n'était pas construit à cette époque. Sa mise en service daterait de 1870.

Tout à côté, en aval, se situe l'ancien relais à chevaux construit en 1839.

Un nouvel ouvrage vient d'être construit en 1996. Il a été inauguré en juillet.

Le franchissement de l'Eygues s'effectue à l'aide de 2 poutres d'acier de 48m de portée, supportées par des coulées en béton armé fondées sur le rocher en rive droite et rive gauche, la largeur de l'ouvrage étant de 11 mètres.

Dommage que l'ancien pont ait été détruit. Villeperdrix posséderait encore trois ponts : du IIe (vestiges romains), du XIXe et du XXe siècle.

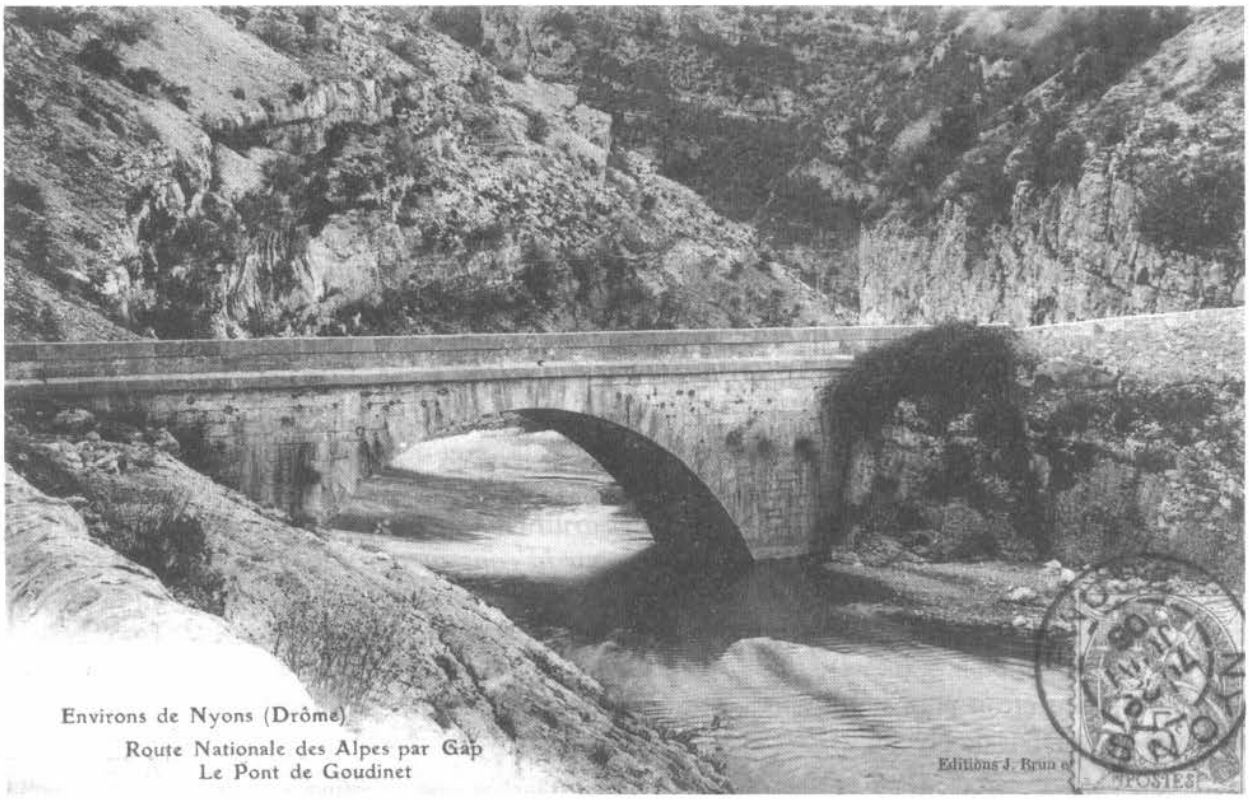

Un brin de nostalgie : un pont que l'on ne verra plus...
(Collection Lamarque)

SAINT MAY

(On lira par ailleurs l'article de Madame Lamarque)

Le plan Napoléonien concernant la commune de St May terminé sur le terrain en 1831, indique deux passages à gué de la rivière : l'un en face du café (ancienne Auberge), l'autre en bordure du ravin de Catourier en prolongement du chemin de Montréal-les-Sources à Saint-May.

En 1889, le plan dressé par l'agent voyer de Nyons, indique un pont de 25 mètres à construire. Il s'agit du pont de fer actuel qui a été terminé vers 1890 en remplacement de celui détruit en 1868[8].

Tout à côté subsiste une culée de l'ancien pont emporté par la rivière.

Dans l'ouvrage de l' Abbé Van Damme, « *Trente curés de Rémuzat racontés par le trente et unième* », on lit à la date de 1822 :

« *Il y a bien un vicaire à Rémuzat, mais il réside à l'annexe de Saint-May, toute communication est coupée depuis que le pont sur Eygues a été emporté il y a 3 ans* »[9].

Les deux rivières d'Eygues et d'Oule sont souvent trop fortes pour les « *gayer* »[10].

Entre Saint-May et Rémuzat on passe sous un tunnel d'une longueur de 255 mètres qui met la route à l'abri des éboulis de la montagne. Il se compose de deux sections : l'une de 5 mètres de largeur sur 205 mètres de longueur, l'autre de 6 mètres de largeur sur 50 mètres de longueur. Sa mise en service date de 1880.

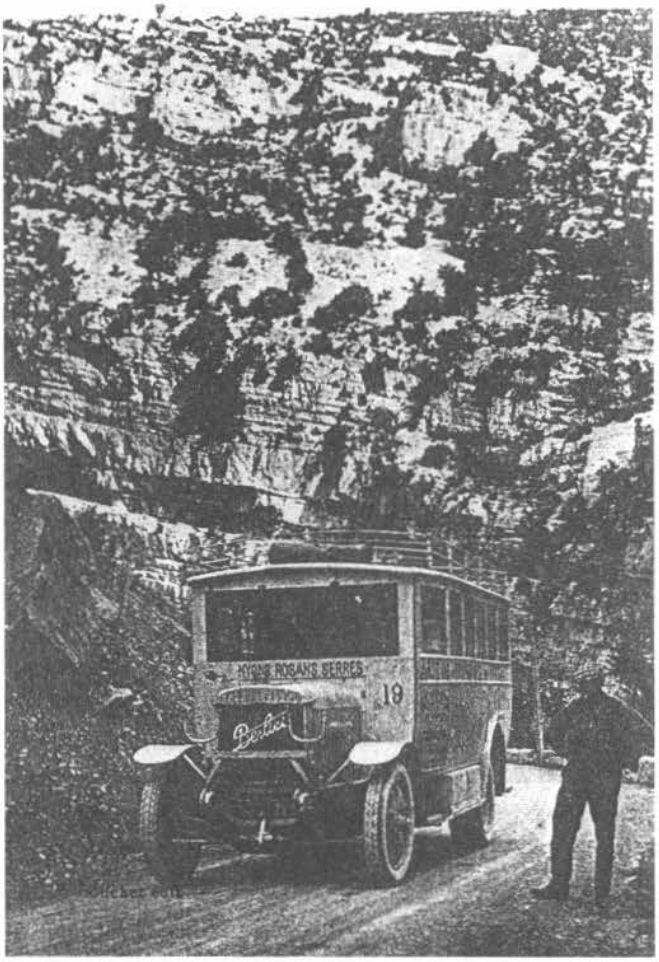

(L'arrondissement de Nyons - A. Lacroix)

[8] Crue du 13 août 1868 - Une marque indiquant la hauteur de la crue est située sur le mur côté sud-ouest du Café, à 1m au-dessus de la RD 94.

[9] Crue du 8 juin 1819.

[10] Gayer - franchir à gué, sans cheval.

REMUZAT

L'Eygues et l'Oule se rencontrent sur le territoire de la commune de Rémuzat. Deux rivières qui sont sujettes à des crues subites et dangereuses pour leurs rives et riverains.

Aussi de 1811 à 1876, deux digues furent construites, l'une sur l'Oule, de 1447 mètres, l'autre sur l'Eygues, de 675 mètres de longueur.

On peut lire dans les archives de Rémuzat en 1784 :

«...le 29 juin , un orage affreux mêlé de grêle et suivi d'une pluie extraordinaire a submergé toutes les parties basses, emporté les récoltes et couvert les fonds de gravier, de plus la rivière d'Oule menace d'emporter le pont construit depuis 22 ans pour mettre en communication les agglomérations de Rémuzat ».

Un pont en béton armé, d'une ouverture de 30 mètres a été construit en 1932 sur la rivière de l'Oule.

Sur l'Eygues, le pont en pierre se compose de deux arches de 12 mètres d'ouverture chacune.

Il semblerait que sa construction fut postérieure à la création de la Route Royale n°94.

VERCLAUSE

En 1789, la commune de Verclause, « *...sollicite un secours pour la réparation de son pont sur l'Eygues, y place la réunion du Languedoc, du Comtat et même de Provence pour le troupeau d'Arles passant par le Buis ou Nyons pour aboutir aux foires de Gap et Grenoble, à Genève et Briançon...* ».

Une lettre des Ponts et Chaussées, en date du 23 octobre 1875, suite à une réclamation du Sieur Boursier contre l'exhaussement de la route, nous révèle :

« *...le 13 août 1868, le pont de Verclause sur l'Eygues fut emporté ainsi que ses abords de rive droite par la crue extraordinaire de la rivière* ».

« *Le pont a été reconstruit en 1878 à 8 mètres en amont de son ancien emplacement* »[11].

Maurice LABOUDIE

Sources: Archives Départementales de la Drôme
(Recherches effectuées par M. R. Démésy)
Série S 8S 1-2 8S 3-0 8S 33
Archives Communales : Nyons, Aubres, Les Pilles, Sahune, Villeperdrix.
Délibérations - Cadatre Napoléonien.
Archives de la Direction Départementale des Ponts et Chaussées - Subdivision de Nyons.
Grand dictionnaire Larousse du XIXe siècle.
Histoire de l'Arrondissement de Nyons de A. Lacroix.
« Trente curés de Rémuzat racontés par le Trente et Unième » de l'Abbé Van Damme.

[11] Archives Départementales de la Drôme - 8S-30.

SAINT-MAY : Il suffit de passer le pont...

encore faut-il qu'il y en ait un !

Collection Lamarque

Le village de Saint-May, accroché à son rocher sur la rive droite de l'Eygues, est un site exceptionnel, attrayant et plein de charme. Pour y accéder, on franchit la rivière sur un modeste pont, sans y faire attention, l'oeil attiré par l'eau verte ou les plis sinueux de la roche. Seul accès au village, ce pont est une évidence. Et pourtant, les habitants ont dû parfois s'en passer ! Les délibérations du Conseil Municipal ont de quoi laisser pantois :

Un demi-siècle de démarches...

Le **30 août 1825**, le Conseil réitère une demande d'autorisation de vendre aux enchères divers terrains communaux « *pour le prix en provenant être affecté exclusivement à la reconstruction du pont sur la rivière d'Eygues* ». La précédente demande, restée sans réponse à ce jour, remontait au ... **4 avril 1823** ! Et le Conseil précise que cette vente « *ne peut être d'aucun inconvénient pour la commune, mais bien au contraire d'un avantage d'autant plus grand pour ses habitants qu'ils ne seraient pas en état de supporter les frais de la reconstruction dont il s'agit, s'il fallait recourir à une imposition* ».

Hélas ! le budget de **1826** fait état d'une imposition levée pour la construction d'une passerelle, dont l'achat apparaît au budget de **1832**.

Cependant « l'Autorité Supérieure » finit par autoriser les ventes sollicitées par la commune, qui rapportent la somme de 2114 francs, placée au Trésor. « *Cette somme s'est accrue par les intérêts et la commune se trouve avoir un boni disponible de 2730 francs* », a annoncé le Maire, René Mourier, le **22 mai 1836**, et il « *a rappelé à l'Assemblée la nécessité de reprendre*

les démarches qui avaient été commencées [...] *pour obtenir l'autorisation de faire construire un pont sur la rivière d'Eygues* [...]. *Dans la position où la commune de trouve, l'établissement de ce pont est indispensable pour la raison ci-après : la moitié environ des propriétaires se trouvant au couchant de la rivière d'Eygues et le village, avec la moitié restante se trouvant au Nord de ladite rivière qui coule dans un lit extrêmement retrait et garni de grosses pierres en sorte que la moindre crue d'eau empêche les habitants de passer d'un bord à l'autre sans s'exposer à de grands dangers : de là résulte la négligence des travaux et bien souvent la perte d'une partie essentielle des récoltes, notamment de celle de cocons, la presque totalité des mûriers se trouvant sur la rive gauche de la rivière. Aussi depuis la privation d'un pont les habitants sont tombés dans une pénurie de laquelle ils ne pourront jamais se relever que par la réalisation de ce nouveau pont* » Le Conseil Municipal « *espère avec confiance de M. le Préfet qui nous aidera dans nos démarches qu'il nous enverra un ingénieur pour lever le plan et faire le devis des dépenses d'un pont en pierre à construire à l'endroit où se trouvait un ancien pont* [...] ».

L'autorisation sollicitée dut être donnée puisque le **3 novembre 1840** « *une crue d'eau extraordinaire* » emporta le pont en construction !

Le **11 juillet 1841**, la commune lance un appel de détresse :« A*ttendu que pour parvenir à cette construction qui était d'une utilité réelle pour les habitants la commune s'était imposée des sacrifices considérables* [...], *que la commune est dans la nécessité la plus absolue de faire rétablir ce pont, il lui est indispensable pour communiquer avec une sortie du territoire, mais elle est tellement épuisée qu'elle est hors d'état aujourd'hui de réaliser des ressources suffisantes, que dans cette position malheureuse la commune est bien fondée à solliciter les bienfaits de l'autorité supérieure, le Conseil Municipal supplie M. le Préfet et le Conseil Général d'accorder à la commune de Saint-May sur les fonds du département un secours assez abondant pour lui permettre de faire reconstruire le pont en question dont la dépense totale peut s'évaluer à 6000 francs* ».

Et le **14 novembre 1841** l'Assemblée décide unanimement une nouvelle imposition et sollicite l'autorisation de contracter un emprunt « *afin de donner plus de facilité pour mettre le plus tôt possible à exécution le projet du pont dont il s'agit* ».

Mais ce n'est que le **12 mars 1843**, que « *par ordonnance royale cette commune a été autorisée à emprunter, à un intérêt qui ne pourra dépasser le 4 ½ pour cent, la somme de 2000 francs remboursable en 10 années, destinée à concourir avec d'autres ressources au paiement des frais de reconstruction d'un pont sur la rivière d'Eygues* ».

Projets, devis, dépenses imprévues, nouvelle imposition... Nous voilà en **1844** et le pont avance, puisque le **27 octobre** M. le Maire, René Mourier, déclare que « *les travaux de pilotage du pont sur l'Eygues étant faits, il conviendrait de viser au moyen de faire payer ces travaux à l'entrepreneur ainsi que les ouvriers qui ont exécuté des travaux en régie* ». Le Conseil est d'avis « *que M. le Préfet soit prié d'ouvrir pour cette dépense un crédit* ».Il ne dut pas en avoir le temps : le **15 novembre 1844** « *M. le Maire a représenté au Conseil que le sieur Bernard, entrepreneur de travaux publics, avait loué les bois de cintrage pour la construction du pont et qu'à la suite du malheureux événement qui, en entraînant le pont avaria une partie du bois de cintrage, il fut fait une estime du dommage que ces bois avaient éprouvé et que le sieur Bernard ne s'est pas contenté d'exiger ce qui lui était dû tant du loyer que des avaries de son bois mais que encore il a repris une partie du bois qui lui avait été payé et 2 pompes appartenant à la commune* ».

... pour des réalisations déficientes

Et en **1845**, une nouvelle crue emporte le nouveau pont en construction ! On repart à zéro : le **16 mai 1847**, le Maire, Pons Valentin Mourier, expose au Conseil « *qu'il est d'une absolue nécessité de faire construire un pont*

sur la rivière d'Eygues pour relier le village de Saint-May à la route royale n°94 » et le Conseil, « *considérant que la rivière d'Eygues sépare le village de toute communication surtout lors de ses crues fréquentes,* [...] *que quand les eaux sont basses on ne peut passer qu'au moyen d'une planche d'un passage si difficile que 2 personnes y ont péri depuis environ 6 mois et que plusieurs autres tombées également dans l'eau n'ont dû leur salut qu'à de prompts secours* [...] *est d'avis de supplier M. le Préfet de faire des démarches auprès du Gouvernement et du Conseil Général de la Drôme pour obtenir les fonds nécessaires à la reconstruction d'un pont pour relier le village de Saint-May à la route royale* ».

Le Sous-Préfet fait un rapport au Préfet qui expose le problème au Ministre de l'Intérieur ; ce dernier charge le Préfet de prendre des mesures pour lui faire mieux connaître la position de la commune qui, invitée par le Sous-Préfet à se réunir, délibère le **1er juillet 1849**. Les considérations habituelles de nécessité, d'urgence et de danger sont reprises, et l'Assemblée joue une carte de plus en arguant « *que Saint-May, placé à quelques kilomètres de Rémuzat, gîte d'étape, a été appelé à loger, dans plusieurs circonstances, des troupes de passage, comme annexe du gîte d'étape, et que sous ce point de vue cet établissement serait en quelque sorte d'utilité générale, que les voyageurs qui circulent sur la route nationale y trouveraient également un lieu de repos puisque le village toucherait presque à la route* » et signale en outre « *que les habitants étaient à leur aise avant le désastre du pont en bois, mais que depuis que les moyens de circulation manquent ils ne trouvent pas à vendre avantageusement leurs récoltes et ont vu changer totalement leur position ; ruinés en outre par les dépenses précédentes, ils ne peuvent faire de nouveaux sacrifices* ».

Prise à la gorge financièrement, la commune supplie qu'on lui octroie des secours et envisage une nouvelle solution : « *Considérant qu'un péage établi sur ce pont ne sera que d'un petit revenu, mais qu'il n'y a pas d'autre moyen d'arriver au but désiré, le Conseil Municipal est d'avis :*

1) que le pont soit construit à peu près au même lieu où il l'avait été précédemment, mais que si toutefois l'ingénieur qui sera chargé d'en lever le plan trouve un emplacement plus favorable, la commune s'entendra avec lui à ce sujet

2) que la demande faite par M. le Préfet à M. le Ministre de l'Intérieur reçoive son exécution, que M. le Préfet accorde sur les fonds départementaux une allocation aussi forte que possible et que le restant de la dépense soit laissé à la charge de l'entrepreneur avec une faculté de droit de péage ».

Les Autorités Supérieures avaient d'autres préoccupations à l'époque... Trois ans plus tard, la situation n'a pas évolué, mais la passerelle temporaire est emportée. Le **2 novembre 1852**, le Maire note qu'« *il est urgent de la remplacer immédiatement afin de faciliter le passage de la rivière* » et suggère que la commune « *pourrait y employer une somme de 100 francs imposée en 1849 pour construction d'un pont, laquelle somme a été mise en réserve au budget de 1852* ». Les Conseillers décident d'utiliser aussitôt cette somme « *pour l'achat de 3 forts plateaux nécessaires à la construction de la passerelle* ». On commence à percevoir chez eux une pointe de découragement, voire de doute... Pourtant, 3 mois après, le **27 février 1853**, les voilà à nouveau réunis, appelés à donner leur avis sur « *le projet de construction avec péage d'un pont en pierre sur la rivière d'Eygues à Saint-May* ». Ils ont tous sous les yeux : « *le plan des lieux, celui du pont, le devis et projet de tarif pour la concession de péage, le projet d'enquête de commodo et incommodo rédigé par M. le Juge de Paix de Rémuzat* ». Ils sont d'accord sur tout : « *le projet du pont en pierre et l'emplacement choisi paraissent être les plus convenables pour la solidité nécessaire à cette construction* », « *le tarif présenté, quoiqu'à des prix modérés, est en rapport avec le peu d'aisance des habitants* », « *l'enquête à laquelle il a été procédé n'a soulevé aucune opposition* ». Donc le Conseil « *est d'avis que le projet dont il s'agit reçoive immédiatement son exécution et il exprime en même temps le voeu qu'une subvention de l'Etat de 6000 francs environ soit accordée à cette commune afin qu'au moyen de ce secours joint à celui*

du Conseil Général et à la concession de péage elle puisse parvenir à réaliser cette importante amélioration ».

Il y a encore loin de la coupe aux lèvres... Le 5 février 1854, une lettre parvenue par la voie hiérarchique pose « *la question de savoir si l'adjudication du pont doit être donnée au moyen des ressources réalisées et avec concession de péage ou bien si pour en abréger la durée il serait plus avantageux que la commune s'imposât de nouveaux sacrifices* ». On imagine l'accueil qu'à dû recevoir ce courrier. Le Conseil répond « *que la commune se trouve chargée de dettes et qu'elle a épuisé toutes ses ressources pour les malheureuses constructions de ce pont, qu'elle est d'avis que le projet dont il s'agit reçoive au plus tôt son exécution et que l'adjudication en soit donnée en employant à la dépense les ressources actuelles et avec concession de péage sans s'imposer des sacrifices qui dépasseraient les forces des habitants* ».

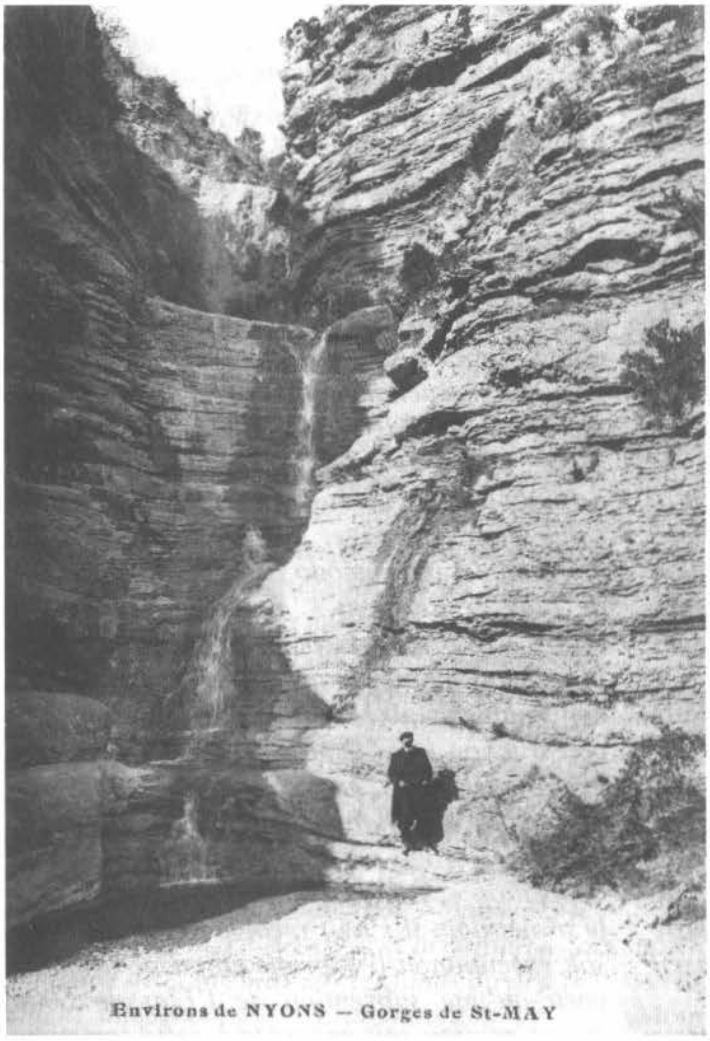

Collection Lamarque

Mais il semble que l'Autorité Supérieure soit d'un autre avis. Ces villageois sont bien hardis ! Ils n'ont donc pas compris que la réponse attendue était induite par la question ? Nous allons la leur reposer et mettre les points sur les i ! Le 25 mai, le Conseil se réunit autour d'une nouvelle lettre préfectorale rédigée exactement dans les mêmes termes que la précédente ! Mais cette fois le Conseil Municipal « *considérant que les bénéfices provenant de la concession de péage seraient de faible importance et qu'il en résulterait d'ailleurs une lourde charge pour les habitants, que la commune, à raison des grands avantages qu'elle rencontre dans l'exécution du projet, doit s'imposer les plus grands sacrifices pour en activer l'accomplissement, est d'avis que le projet de reconstruction du pont sur l'Eygues soit mis le plus tôt à exécution et à cet effet le Conseil, assisté des dix plus forts contribuables, émet à l'unanimité le voeu que la commune soit autorisée à y employer la somme de 1222 francs 50 centimes déjà votée pour cette destination* (le 6 avril 1844 soit...10 ans plus tôt !)[...] *et à s'imposer extraordinairement la somme de 1777 francs 50 centimes recouvrables en 7 ans faisant ensemble la somme totale de 3000 francs et pour le surplus de la dépense il exprime le voeu...* » (suit la demande de subvention habituelle).

Et on n'entend plus parler de rien... Le **3 août 1856** le Conseil sollicite timidement auprès du Sous-Préfet un crédit « *pour reste d'achat ou entretien aux passerelles* ». Cela doit faire ressortir le dossier car le **3 septembre** le Maire, Paul Pierre Favier, donne lecture au Conseil d'une lettre du Préfet « *relative à la reconstruction du pont sur l'Eygues* ». Le Conseil est toujours d'avis de « *s'imposer les plus grands sacrifices pour en activer l'accomplissement* » et « *émet le voeu que la commune soit autorisée à y employer la somme de 1222 francs déjà votée...* » etc. On patine.

On perd alors toute trace de discussions ou de dépenses à propos de ce malheureux pont. La très grave inondation du **13 août 1868** n'est même pas mentionnée à ce moment-là : on n'en trouve la trace que dans une délibération du **11 novembre 1877** : « *La commune a eu à supporter depuis une trentaine d'années la construction de 3 ponts qui ont tous été emportés, ce qui a complètement épuisé les ressources d'une si faible commune qui a eu pour comble de malheur tous ses bas-fonds emportés ou engravés par l'inondation du 13 août 1868 .* ».

Une adjudication est faite en **1869** pour la construction d'un pont en bois. Pourtant le **16 mars 1873** « *l'Assemblée, considérant que les inondations qui ont eu lieu dans la 1ère quinzaine de novembre dernier ont rompu la planche qui nous servait de passerelle sur l'Eygues* », discute des dépenses occasionnées par l'acquisition de la nouvelle passerelle, à savoir :

1	poutre de 1,250m à 80 f le m, ci	100 f
20	m² de planches à 4 f le m², ci	80 f
80	kg de fer à 1 f le kg, ci	80 f
4	pilotis à 5 f l'un; ci	20 f
41	journées main-d'oeuvre à 2 f 25 c l'une,ci	92 f 25 c
2	journées de charpentier à 5 f l'une, ci	10 f
6	journées de maçon à 3 f 50 c l'une, ci	21 f
	Total	403 f 25 c

Et le **14 avril** il faut bien constater que « *l'adjudication qui s'est donnée en 1869 pour la construction d'un pont en bois* [...] *a été sans effet,* [...] *que l'entretien de la passerelle provisoire occasionne annuellement des frais que les faibles ressources de la commune ne lui permettent plus de supporter et qu'étant cernés et sans communication des mois entiers les gens ne peuvent plus vaquer à leurs affaires et que la récolte qui se trouve en majeure partie de l'autre côté de la rivière est forcée de se pourrir sur place* ». Le Conseil « *est d'avis de solliciter d'urgence l'Administration supérieure de donner une nouvelle adjudication pour que ladite construction ait lieu dans le courant de l'été de la présente année* ».

Enfin du (presque) solide !

... Les Saint-Mayens sont gens résolument optimistes !

Le **15 août 1875**, le Conseil apprend que « *le pont en bois projeté* [...] *serait d'un entretien trop coûteux ; que d'après les propositions de M. l'Agent Voyer en Chef un pont en fer s'élèvera à 12 000 francs* ». Qu'à cela ne tienne : l'Assemblée « *considérant qu'un pont en fer offre plus de garanties et moins d'entretien, demande l'adjudication d'un pont en fer sur la rivière d'Eygues* ».

Le **2 novembre 1876**, « *après avoir pris connaissance des projets de modifications apportées au projet approuvé concernant les fondations de la culée rive gauche du pont,* [...] *considérant que descendre lesdites fondations jusqu'au rocher serait trop coûteux* [...], *l'Assemblée est d'avis d'approuver le projet desdites fondations à établir sur pilotis* [...]. *Elle demande en outre de faire diligenter lesdits travaux pour qu'on puisse fonder la culée encore de cette année* ».

Le **11 novembre 1877**, le Maire « *après avoir déposé sur le bureau les projets d'un pont métallique* [...] *a fait part d'une lettre de M. l'Agent Voyer en Chef* [...] *qui fait ressortir un déficit de 5104 francs suivant* [ce] *projet, non comprises les dépenses imprévues* ». La commune « *supplie l'Administration Supérieure d'avoir égard à sa triste et malheureuse position en lui faisant accorder en secours ou subvention départementale la somme manquant* ».

Le **1er janvier 1880**, en réunion extraordinaire, le Conseil « *est appelé à statuer définitivement sur le dessin du tablier destiné à relier les 2 culées du pont en fer à construire* » et « *prie M. le Préfet d'avoir la bonté d'approuver au plus tôt le projet en question afin de ne point retarder une exécution si urgente et si impatiemment attendue* ».

Enfin, le **15 mars 1882**, le Maire Léon Mourier demande à l'Assemblée « *d'approuver le décompte des travaux et dépenses faits sur l'Eygues pour une travée métallique de 25m formant un pont* ».

A partir de cette date n'apparaissent plus que quelques réparations : l'une au tablier du pont, « *très important et très utile* », est signalée le **9 juillet 1899**, une autre est nécessitée en août 1931 par l'inconscience d'un « *négociant de Rémuzat* ». « *Il existe au pont une plaque indiquant qu'il est interdit de passer cet ouvrage avec une charge de plus de 1000 kg. Considérant que M. R..., d'après les témoins, avait une camionnette de 1800 kg chargée d'environ 3000 kg de marchandises,*[le Conseil] *est d'avis de tenter de faire payer à l'amiable une partie des dégâts et en cas de refus de poursuivre devant la justice le susnommé* ».

Depuis lors, de ci, de là, on remplace des traverses, des planches, on recloue... Des travaux de réfection de plus grande envergure sont actuellement envisagés. Et l'éternelle question se pose à nouveau avec acuité : comment va-t-on faire pendant ce temps pour traverser l'Eygues ?

Marie-Georges LAMARQUE

(D'après les registres de délibérations du Conseil Municipal disponibles à la mairie de la commune).

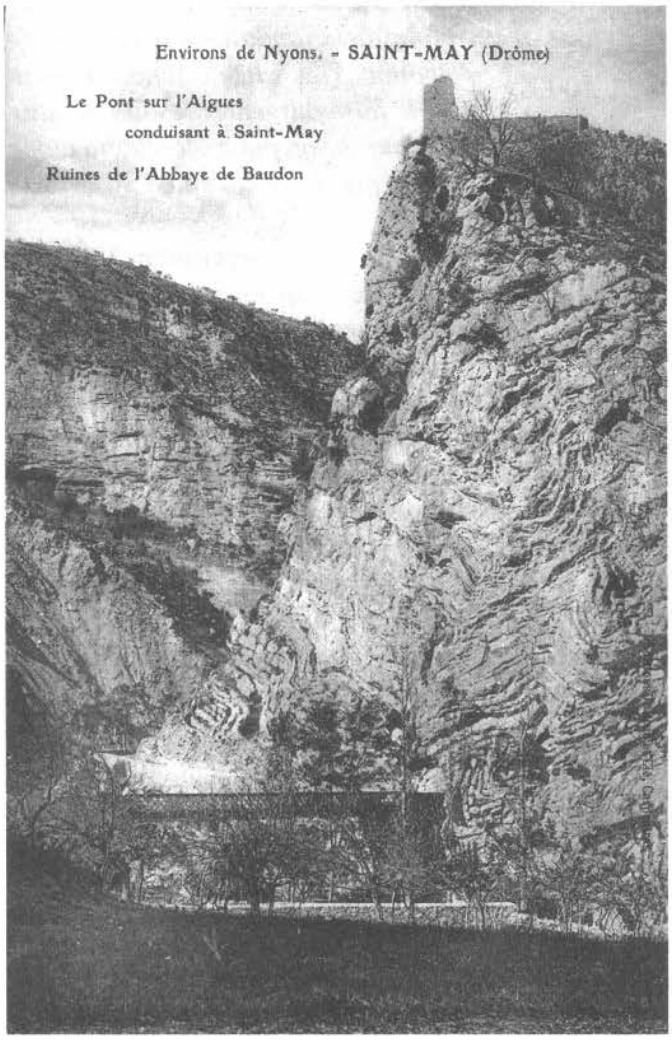

Le pont
(Collection Lamarque)

(erreur : ce ne sont pas les ruines de l'Abbaye de Baudon !)

Il était une fois...

La Rue des Petits Forts il y a cent ans.

Informations rassemblées à partir de documents d'archives (Archives Municipales) par l'Association « **Randonne, entre Grands et Petits Forts** » pour son exposition « Nyons, il y a 100 ans » du 10 au 15 septembre 1996 à Nyons.

Le quartier des Forts à l'arrière plan (dominé par la toute récente chapelle ND de Bon Secours)
Collection Ecrement.

1896 La rue des Petits Forts compte 182 habitants (la ville : 3611)

90 hommes 92 femmes	Nombre d'habitants par tranche d'âge :	moins de 10 ans = 37 10 à 20 ans = 27 20 à 60 ans = 91 + de 60 ans = 27
49 maisons	42 maisons abritent 1 seul ménage 5 maisons abritent 2 ménages 2 maisons abritent 3 ménages	
57 ménages	6 ménages comptent 1 seule personne 18 ménages comptent deux personnes 16 ménages comptent 3 personnes 7 ménages comptent 4 personnes 10 ménages comptent plus de 4 personnes	

Métiers : 35 ménagères - 14 cultivateurs - 4 maçons - 2 ouvriers de la soie - 2 rentiers - 1 menuisier - 1 chiffonnier - 1 « porteur de contraintes » - 1 conducteur de voitures - 1 perruquier - 1 facteur rural - 1 cordonnier - 1 tisserand - 1 garde forestier - 1 tailleur - 1 jardinier -1 marchand de poisson - 1 cantonnier.

Quelques uns des prénoms les plus fréquents :
Hommes : Joseph, Louis, Gabriel, Jules, Emile, François, Adrien, René, Marius, Victor...
Femmes : Marie, Louise, Elise, Joséphine, Emilie, Geneviève, Adèle, Suzanne, Philomène...

1911 La rue des Petits Forts compte 185 habitants.

74 maisons

65 ménages	30 ménages comptes 1 seule personne 26 ménages comptent 2 personnes 9 ménages comptent plus de 5 personnes

11 personnes viennent d'autres départements
3 de Paris
9 de familles italiennes

Population vieillissante : 45 personnes de plus de 60 ans (contre 28 en 1896)
27 enfants de moins de 10 ans (contre 37 en 1896)

Métiers : 9 cultivateurs - 16 ouvriers de la soie (dont 12 femmes) - 11 maçons - 12 propriétaires ou rentiers -

1936 La rue des Grands Forts compte 115 habitants

44 maisons dont 2 vacantes

42 ménages (1 ménage/maison) dont	5 ménages de 3 personnes 5 ménages de 4 personnes 8 ménages de plus de 4 personnes

Chaque tranche d'âge est à peu près également touchée par cette dépopulation. Celle qui se maintient le mieux est celle des « actifs » (20 à 60 ans) : 0,8% au lieu de 0,5 % pour les autres.

Métiers : 2 mécaniciens - 2 chauffeurs - 9 journaliers - 2 électriciens - 4 ouvriers - 1 étudiant - 3 peintres - 2 employés de commerce - plus 6 religieuses gardes malades, des couturières, des lavandières, des lingères. 51 femmes « sans profession ».

1996

Le recensement de 1990 ne permet pas le découpage par rue. Interrogées, les listes électorales permettent d'estimer à 28 le nombre de personnes inscrites, résidant rue des Petits Forts ou dans la partie de la rue Toesca dont les maisons appartiennent à ces deux voies.
Ce n'est pas vraiment significatif : les enfants, les résidents secondaires n'y figurent pas ou partiellement.

Des maisons à vendre, des maisons inhabitées... des maisons restaurées aussi.

...Et quelques familles enracinées, attachées à ce lieu, qui nous en ont parlé.

L'eau courante bien sûr, l'éclairage public ou privé, une voirie correcte, beaucoup de touristes qui passent...

LA FAMILLE

« X..., maçon (ou cordonnier ou cantonnier), son épouse, sa fille, son fils, son frère, ou sa belle sœur... »

Le chef de famille est désigné par sa **profession.**
Chacun autour de lui est défini par son lien de parenté.

Plus tard apparaîtront également les nouvelles fonctions des femmes.
Elles peuvent être **épouses** (ou chef de famille, surtout après la guerre de 1914)
et **ouvrières en soie** (ou laveuses, ménagères...).

Pas trop d'enfants

En 1896, les familles de 2 ou 3 enfants sont les plus fréquentes

- résultat de la mortalité infantile ?
- équilibre « paysan » ?
- contraintes économiques ?

C'est un fait

Les familles plus nombreuses apparaissent plus tard.

Une remarque : la famille est **stable** et **homogène.**
En 1896, les hommes sont en majorité d'origine nyonsaise et les femmes, davantage des communes proches.

On se marie entre gens de même souche et de même culture

- les patronymes révèlent des implantations locales depuis plusieurs générations (Roux, Autrand, Jouve, Serre, Miraillet, Parizot, Marseille, Mourier, Cornud, Barnouin, etc.)
- les prénoms assurent également la continuité : on donne à l'enfant, au fils aîné surtout, le prénom du père ou celui de l'oncle.

Les ressources de la famille

Le niveau de vie est très modeste !
Les hommes ne rapportent pas beaucoup d'argent !

Nos amis de la rue ont raconté comment on arrive à vivre en partie en « autosuffisance ».

Les hommes se débrouillent

- ramassent du bois mort ou du bois flotté dans l'Eygues
- cultivent des légumes ou des fruits dans le jardin
- récoltent le produit d'une ou deux ruches
- élèvent lapins, poules ou chèvres autour de la maison
- cueillent des olives, des amandes, des figues, etc.
- **on échange** la farine contre un peu de travail, ou contre un peu d'huile
- il y a aussi la chasse et la pêche (les truites et les ablettes abondaient dans l'Eygues)
- on élève des cocons dans un coin de la maison ou de la « masure » (panier à cocons).

On fait et on fabrique beaucoup soi-même

- des meubles : M. V... a encore le berceau fabriqué par son père
- des ustensiles et des outils
- ...et même des matériaux de construction !

On garde et on répare

- les vêtements (les « coutils » de chez Fert sont solides)
- les galoches viennent (et reviennent) de la boutique du cordonnier.

Les objets familiers sont simples et peu nombreux, loin des décors des familles aisées.

Les femmes ont une lourde charge

- la lessive, le linge, la fabrication des fromages...
- les lapins, les poules, les animaux de trait à nourrir et, bien sûr, la **cuisine**

Une cuisine très modeste :

- la soupe, des confitures (un peu)
- la viande très rarement (2 fois par an)
  « *le dimanche, ma mère faisait un pot au feu avec une tête d'agneau* »
- les jours de fête, la volaille ou le produit de la chasse
- et aussi la pâtisserie traditionnelle (brassados ou autres fougasses).

Le pain ? « il y avait un four à pain, rue des Grands Forts ».

La maison

Le langage des chiffres est bien sec...mais nos amis, habitants de la rue, ont su grâce à leurs témoignages, leur donner vie

- c'était une rue ou toutes les maisons étaient habitées
- toutes les maisons sont accolées les unes aux autres (un habitat « en continu » disent les spécialistes)
- « *on était voisins, on se connaissait tous* » disent ceux qui se souviennent.

On pouvait trouver derrière ou à côté de la maison, un jardin, une cour, une remise ou une « masure » où on rangeait charrette et charreton, les poules, les lapins, l'âne ou la chèvre, les réserves de grains ou d'olives et aussi le fumier (quand il n'était pas dans la rue).

« Il y avait dans la cuisine, près de l'évier, un trou où l'on jetait tous les déchets qui tombaient près de la litière des animaux : le meilleur fumier pour le coin de terre à cultiver au bord de l'Eygues ou dans l'oliveraie ou plus loin dans la campagne... le reste, les eaux usées... » les rigoles dans la rue étaient bien là pour les recevoir...

Ainsi la maison était l'univers ou se jouait tout le cycle de la vie et dont le chef de famille ou chef de ménage était le maître. Etait-il propriétaire ? Oui, nous disent ceux qui ont hérité de la maison de leurs parents et qui voudraient bien la transmettre à leurs enfants. Mais bien sûr, les moyens pour l'entretenir manquaient souvent et il arrivait que la maison s'écroulât...

Aujourd'hui les maisons sont séparées les unes des autres, ou bien l'on vit « en appartement », dans l'anonymat d'un collectif.

et de temps en temps : **la fête.**

La fête dans la ville

Les fêtes votives, ou tout simplement la fanfare, le kiosque à musique, place du Champ de Mars.
Il n'est pas certain que les habitants de la rue des Petits Forts aient pu y participer.
Il semble que ces fêtes-là n'étaient pas de leur quartier.
La rue elle-même n'était pas un « lieu de fête ».
La vraie fête, c'est celle qui réunit la famille : **le mariage surtout**.

Cependant la famille n'est pas un îlot fermé.
Tout le monde se connaît, se fréquente. On s'entraide, on fait des choses ensemble (la « battue aux renards »).
Et puis nous sommes en ville : la rue est affaire de tous.-les pouvoirs publics y ont leur part à prendre- délibérations des conseils municipaux, rapports de police nous renseignent sur les rapports des habitants avec les élus et sur les politiques d'urbanisme.
Trois exemples parmi d'autres :

l'éclairage - *plan des réverbères à gaz*
la rue des Petits Forts semble bien défavorisée.

l'eau - *aliénation de la source des Forts*
l'eau va coûter cher...personne rue des Petits Forts n'achètera de « concession d'eau »
Le père de M. Valentin est le premier à avoir l'eau. Aujourd'hui encore une maison au moins de l'a pas !

la sécurité publique
le quartier des Forts est un peu délaissé.
1 ou 2 rapports de police font état de mendiant ou de SDF

Mais il reste encore de lourdes dépenses à faire
vêtements, chaussures, épicerie, pétrole pour l'éclairage, taxes et impôts...

l'école primaire est gratuite
Nos amis se souviennent de cette école (l'actuel Musée archéologique et son Préau) où ils sont restés jusqu'au certificat d'études.

Et après ? à 14 ans c'est l'apprentissage, plus question d'être à la charge des parents.

la santé
« *On était pas malade, mais si on l'était c'était pour de bon...* »
On ne se soignait pas beaucoup, sauf avec des remèdes traditionnels et les sirops ou tisanes vantés par les publicités et les journaux.
Il y avait à Nyons 2 (!) médecins, une sage-femme, des soeurs gardes malades et l'Hôpital venait de s'installer dans l'ancien couvent des Récollets.
En cas d'urgence, on faisait appel à la voiture de secours.

M. Marcel Olivi, à Nyons, 19 septembre 1996

(Témoignage recueilli par M. Ramel instituteur dans le cadre d'un travail de recherche de langue et culture régionales pour le compte de l'Education Natronale).

La cuisine et les repas

Pas d'électricité, pas d'eau dans la maison. On allait chercher l'eau avec un arrosoir. Il y avait une grande fontaine là-haut...Pour faire la vaisselle, on faisait chauffer l'eau dans la cheminée. Il y avait la crémaillère pour pendre la marmite. Alors, on faisait la soupe. On avait une marmite en fonte, *l'oulo*. Quand on voulait faire cuire avec la poêle, on avait un trois pieds. On faisait griller des côtelettes avec une espèce de grille en fil-de-fer et on mettait les côtelettes là-dessus sur la braise. La crémaillère avait des anneaux et des crochets. C'était lou *cumascle*. On faisait beaucoup de soupes de légumes. Des pâtes, on en mangeait moins que maintenant. Pommes de terre, carottes, poireaux, haricots...c'était tout mélangé. On l'appelle la soupe au *pistou*. Ce sont de tout petits légumes coupés en dés. On tirait de la soupe les pommes de terre, les haricots. On y mettait un peu de lard gras. On mettait moins de petit salé, parce qu'on le mangeait cru, comme le jambon. On mangeait la soupe, puis tirait un peu l'épais, avec de l'huile d'olive, du vinaigre, et après la soupe, il y avait le *baïan*. Puis après, un morceau de tomme ou un oeuf. Quand on faisait un rôti de porc, on mettait de la sauge, un petit bouquet de thym, une feuille de laurier, et ça parfume.

Il n'y avait pas d'allocations familiales, ni de prime d'intempérie. Quand il pleuvait ou qu'il faisait trop froid, on restait un mois sans rien faire, on avait un carnet à l'épicerie et un carnet à la boulangerie. On était toujours endetté, mais finalement, on n'a pas fait perdre un centime aux commerçants. J'avais ma bouteille pour aller chercher un litre de vin. Il me fallait ma bouteille pour avoir un litre de vin. Ce n'est pas comme maintenant qu'on jette...Mon père n'en buvait pas beaucoup, c'était à l'économie.

On avait pas énormément pour manger. Mais il ne faut pas croire non plus que trop manger, ça fait du bien.

La maison

Dans le temps, les enfants aidaient leurs vieux parents. Une maison, il y avait plusieurs générations. Là où j'ai habité, il y avait mes parents, et mes grand-parents quand j'était tout jeune. Il n'y avait pas énormément de pièces dans ces maisons, on vivait à l'étroit.

On n'avait pas de douche, à l'époque. On se lavait dans une bassine, comme on pouvait, à la maison. Il n'y avait pas d'égout, pas de WC. On avait un petit coin, chez mes parents, vers la cave. On faisait nos besoins ici. Comme on avait un peu des balayures, des épluchures, tout ça, on ramassait tout, et quand ça avait fait du fumier, on le donnait à nos voisins qui avaient un jardin. Ça remplaçait l'engrais. Ce n'était pas comme maintenant qu'il y a des engrais spéciaux. Naturellement, les légumes ne venaient pas si vite. Mais on savait que c'était de bons légumes. Il n'y avait pas de produit chimique qui vous abîme l'estomac. Notre voisin avait une petite charrette avec un âne, et venait chercher le fumier. Parfois, de son jardin, il nous donnait quelques légumes, aussi. On s'arrangeait un peu comme ça.

On avait quelques lapins. Quand j'arrivais de l'école, je prenais le sac et j'allait un peu au bord des routes. Pas complètement au bord, mais sur les talus. Il y avait même des paysans qui me disaient : « Si tu veux de l'herbe, tu peux venir en chercher. » On achetait un peu de grain, pas beaucoup...On leur donnait un peu de pain, on leur faisait bouillir quelques pommes de terre, du son, on mélangeait tout. Ces lapins avaient bon goût. On leur donnait du thym. Et puis le lapin, il est rongeur. Quand c'était le moment, on allait chercher des genêts. Tout ça donnait une bonne chair. Quand on faisait cuire un lapin, la viande ne réduisait pas. Maintenant, quand c'est cuit, ça se fond.

Dans le temps, avec un deux pièces, toute la famille vivait là-dedans. On couchait à deux, avec mon frère, dans un lit. Il y avait une paillasse. Ça faisait comme un matelas. On achetait une grande toile, on la cousait. Et au milieu, de chaque côté, on faisait un trou. On changeait la paille par ce trou. Puis on mettait de la paille fraîche. C'était de la paille de blé, mais il y avait aussi des paillasses avec de la feuille de maïs. Dans les chambres, il faisait pas chaud, parce qu'on avait que la cheminée. On n'avait pas de fourneau. Les chambres n'étaient pas chauffées. *Boutavian de bouioto. De brico o de pèiro. I'avié de pèiro que fasien pèr lou fiò. Lei prenian dins un linge perçoqué se brulavian li man.* Il y avait le chauffe-lit, aussi.

On mettait de la braise de la cheminée, et on montait le chauffe-lit. Il fallait se méfier de ne pas brûler les draps. On avait des briques réfractaires ; il y avait parfois aussi de grosses bouteilles que l'on chauffait, mais c'était dangereux. On se cramponnait, on mettait les draps sur la tête, on ne risquait pas de nous voir !

Naturellement, la vie n'était pas aussi mouvementée que maintenant. Le monde a tellement évolué qu'il vient un moment où pour le comprendre, c'est difficile. La situation était aussi belle avant, même si c'était difficile. On se contentait de ce qu'on avait.

Il y avait quatre usines de soie, à Nyons, et il y avait énormément d'usines, parce ce qu'il y avait l'élevage des vers à soie. On mettait ça dans une pièce, il y avait des claies, des *canisses. I fali douna à manja, perçoqué manjavon.* On y mettait des genêts et ils montaient là-dedans pour faire le cocon.

La vie et les saisons

L'hiver, quand il faisait froid et qu'on ne pouvait pas travailler, on allait ramasser les olives. On s'occupait comme on pouvait, il fallait quand même manger. Mon grand-père me menait à Meyne, à cette époque, il y avait encore des oliviers. Comme j'étais petit, je ramassais les olives tombées par terre. On ne les mélangeait pas avec celles des arbres. Quand j'avais travaillé toute la journée, on me donnait un petit billet de cinq francs ou de dix francs. J 'étais content !

Quand j'avais huit à dix ans, j'allais en vacances chez un oncle qui habitait au Palis. On allait chercher le pain à Villedieu. On passait par les montagnes, on faisait plusieurs kilomètres à pied. Il me disait : « *Vène aqui* ». On allait chercher le pain, on en remplissait le sac. Puis on le mettait dans une sorte de *pestrin*, un pétrin, on le gardait huit jours et il était toujours bon.

Quand j'ai été un peu plus grand, mon père m'a emmené avec lui, le jeudi, et je le regardais travailler, je regardais son travail de maçonnerie.

L'écolier

A l'école, je ne pouvais pas rester à l'étude. Ma maman, elle balayait au préau des Arts. Je suis allé à l'école là. Moi, je l'aidais à tirer les bancs. Parce que le travail n'était pas fait à moitié. On arrosait avec un petit entonnoir pour ne pas faire de poussière. Après je faisais les commissions. Puis le soir, tard, je faisais mes devoirs avec une lampe à pétrole. J'avais aussi une lampe à huile, *un calèu*, que l'on accrochait avec une mèche ; mais je me servais de la lampe à pétrole. Je portais des galoches, qui étaient des sortes de souliers en bois, comme les sabots. La semelle était aussi en bois. Je ne sais si c'était du châtaignier, mais c'était un bois assez résistant. Pour les économiser, mon

père mettait dessous de vieux morceaux de pneus, qu'il clouait. D'abord, ça faisait moins de bruit. Et ça s'usait moins.

L'usine de soie

A douze ans et demi, je suis rentré à l'usine de soie, en-dessous de chez Faïn. Au mois de juin, à l'école, je devais passer mon certificat. Mais au mois de mai, un petit frère est né. Comme on était pauvre, et qu'on avait pas d'argent pour payer quelqu'un, j'ai été obligé d'abandonner l'école. A douze ans et demi, ma mère a parlé à M. Mourier, de Sahune, qui tenait l'usine. Il m'a pris. On recevait les pelotes de soie qu'on dévidait. Ca s'enroulait dans des bobines. Ca venait de Dieulefit et ils envoyaient les bobines à Lyon. Il fallait avoir l'oeil ; parfois il y avait des fils qui cassaient. Quand le directeur de l'usine voyait arriver un type avec une sacoche, il disait : « Viens vite, viens vite ! » Il me cachait. Parce qu'il fallait avoir treize ans. Il aurait eu une amende, lui. Je restais parfois demi-heure, parfois trois-quarts d'heure, puis il me disait : « Viens, ce n'est pas l'inspecteur, c'est un voyageur ». On travaillait à la journée. A la fin de la semaine, on me disait : « Voilà, tu as travaillé cinq ou six jours, voilà tant ! ». Moi, mon argent, je le donnais à mes parents. Il n'y avait que mon père qui travaillait.

Les moulins

A côté de l'usine de soie, il y avait le moulin à farine. Il y en avait un autre vers le Rieu. Il y a eu quelques moulins à farine : le père de M. Autrand, et aussi là ou se trouve M. Ramade. M. Rey aussi en avait un. Il y avait trois ou quatre moulins à huile. Il y avait plus de moulins que maintenant. Parce que en 1929, quand il y a eu le gros gel, il s'en est arraché des oliviers. J'ai vu construire le moulin de la coopérative en 1923. Et la coopérative vinicole en 1927. Il s'en est construit, des maisons.

Le maçon

Je suis « rentré » maçon à 15 ans. A Aubres, il y avait un four à chaux. On en faisait aussi venir de Vaison-la-Romaine. Il y avait de la bonne chaux là-bas. Le ciment n'était pas connu comme maintenant. Avec la chaux, les enduits cassaient moins. On la mélangeait au sable. On avait pas du sable blanc comme maintenant ; on dirait de la terre d'asperges...On avait du sable que les gens allaient chercher dans la rivière avec un tombereau et un cheval. C'était tout lavé, vous comprenez...C'était tout du sable gris ; mais il y a encore des anciennes façades qui ont cent ans, et qui n'ont pas bougé. Alors que maintenant, six mois après, ça commence de craqueler. Les premières couches étaient de sable grossier, puis après, on mettait du sable fin passé au *draï*, au crible.

Le plâtre a toujours existé. A Malaucène, il y avait une usine pour le plâtre. On employait beaucoup de plâtre de Malaucène. A l'Isle-sur-Sorgue, le plâtre était un peu plus fin, un peu plus blanc. A ce moment-là, il n'y avait pas d'échafaudages comme maintenant. On faisait les échafaudages avec des perches, et puis des barres de fer plantées au mur, et des cordes. Je travaillais aussi avec l'échafaudage roulant. Il ne fallait pas avoir peur, et ne pas se tenir au mur. Il fallait laisser aller, si ça balançait, il fallait suivre le mouvement. Maintenant, les échafaudages métalliques sont formidables. C'est vite monté et vite démonté. Alors que ça prenait du temps, pour mettre des barres de fer dans le mur. Quand on la retirait, on mettait un petit morceau de tuile dans le trou, et on bouchait avec un peu de mortier. Quand on montait les pierres, il n'y avait pas de grue. On faisait des « passe-main » sur une échelle, on se les envoyait de l'un à l'autre. Il en fallait du personnel, pour faire ça. Quand on faisait une dalle à l'étage, on s'envoyait le mortier de l'un à l'autre sur des planches. Maintenant, un type vient avec une pompe qui fait monter à l'étage, il vous coule une dalle en un rien de temps. On faisait des fondations à la pelle et à la pioche. Maintenant, la pelle mécanique vient. Le travail va vite, mais ce n'est pas du bon travail comme dans le temps. On faisait aussi des planchers avec des chevrons et on coulait du plâtre dessus. Avant de carreler, c'était souvent des pierres plates qu'on mettait. Puis on faisait un petit radier et on mettait le

carrelage par-dessus. Il n'y avait pas d'école pour apprendre. J'ai appris en regardant, et j'avais le goût à ça.

La pommade

Quand les gens étaient malades, ils allaient voir le marchand de pommade qui vendait la pommade Laudier. On en trouve encore dans les drogueries ; ça sert pour les chocs, les brûlures, les piqûres. Quand on se plantait une épine, on faisait chauffer un peu de cette pommade, on la mettait sur une gaze, et ça faisait sortir l'aiguille. Elle contient de la résine, de l'huile, de la cire d'abeilles, de la stéarine, de l'essence de lavande et de l'essence de romarin. Mes parents s'en servaient aussi. Le représentant s'appelait Vernet, c'était un ancien ferrailleur, et il mangeait sa pommade sur des tartines. On prenait aussi des infusions de thym ou de verveine.

Les fêtes

Au moment des fêtes, il y avait des manèges. Il y avait les chaises volantes, la chenille, les balançoires. Il y avait le métro, c'était comme un train. On l'appelait le métro parce qu'il passait sous un endroit couvert par une bâche. Il y avait aussi les chevaux de bois.

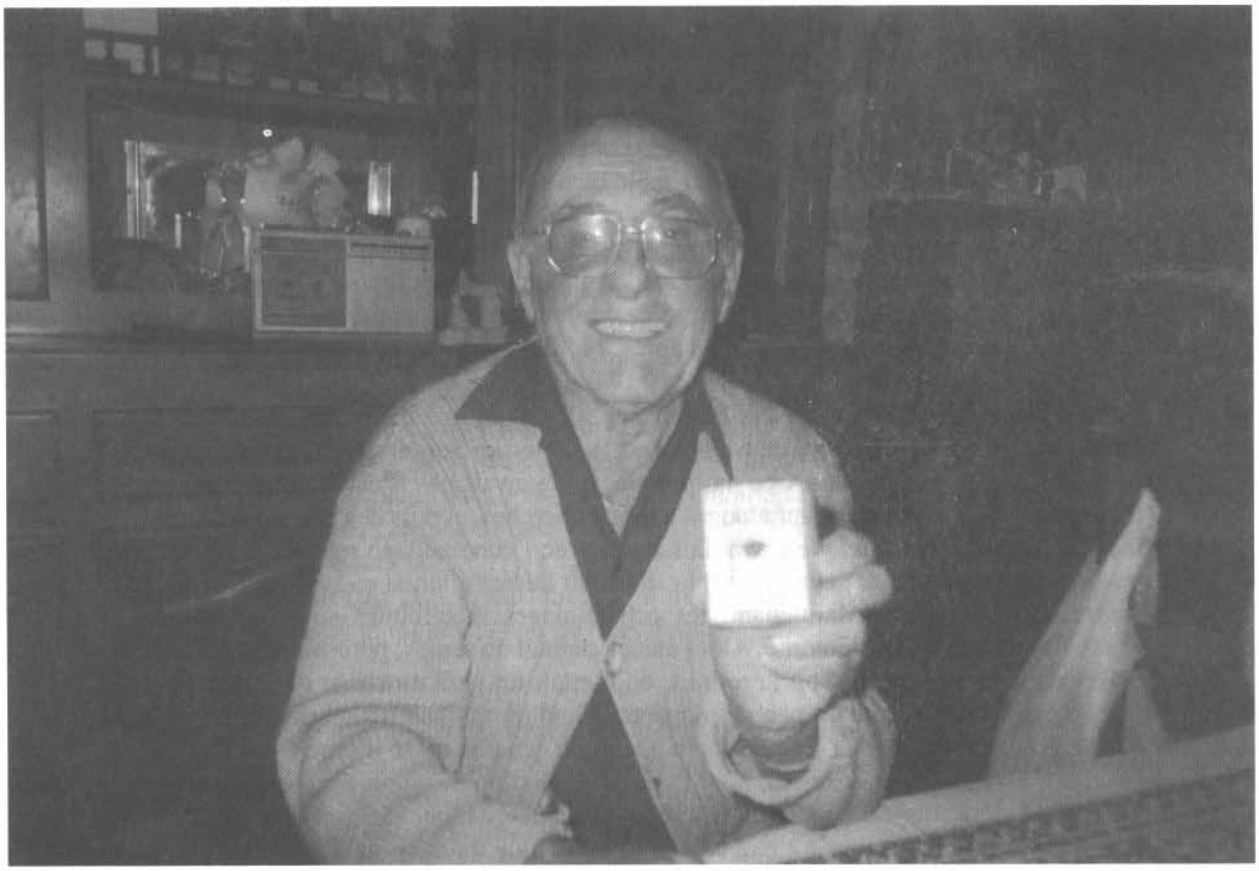

M. Marcel Olivi montre sa pommade
(cliché J-L Ramel)

Sortie du 13 octobre 1996

Nous n'osons plus écrire les mots « *affluence record* » à propos des sorties de la société car chaque fois, le record est battu, et pour cette belle journée du 13 octobre, il a fallu deux cars pour emmener les participants, compte tenu, il est vrai de l'étroitesse de certaines routes à emprunter.

La première halte prévue était Buis-les-Baronnies où M. Varlet, membre de la SEN et du Garde-Notes Baronniard guida le groupe jusqu'à l'ancien couvent des Dominicains pour nous faire un exposé très complet et documenté sur l'histoire des Baronnies, texte que nous reproduisons intégralement ci-après :

Simple accès aux Baronnies

Les Baronnies

Sans nous appesantir sur le territoire de l'antique « *regnum Procincie* » romain, ni sur le premier âge féodal durant lequel l'Empire d'Occident absorbe le royaume de Bourgogne, notons que les Baronnies n'apparaissent comme unité territoriale, qui peu à peu agrandira son « *pré carré* », qu'au XIe siècle lorsque les frontières, au couchant de l'Empire germanique, sont portées sur le Rhône et la Saône.

La structure des Baronnies s'est formée en neuf siècles. Il semble nécessaire de connaître quelques dates et périodes de cette formation :

- A la fin du XIe siècle, avant 1069, les Rambaud de Nice s'installent sur le territoire à partir de Mison, Mévouillon, puis Mirabel, Valréas et Nyons.
- Les lignées seigneuriales directes et médiates des Mévouillon et des Montauban, alliées au XIIe siècle, se partagent inégalement les fiefs en baronnies distinctes.
- A la fin du XIIIe siècle, de 1293 à 1317, les Baronnies sont intégrées au Dauphiné puis transportées à la Couronne de France en 1349 alors qu'elles dépendaient jusque là, depuis 1038, du Saint empire Germanique.
- Au XVe siècle, en 1447, le dauphin des lys Louis II, qui deviendra le roi de France Louis XI, crée le bailliage des montagnes des Baronnies à Serre, puis à Gap. En 1482 les Etats de Provence à Aix statuent sur les terres « adjacentes » des Baronnies de l'actuelle commune de Ferrassières, et sur les terres « rattachées » des actuelles commune de Barret-de-Lioure, Séderon, Villefranche-le-Château, Eygalayes, Lemps, Rémuzat, Montfroc, Saint-May, Cornillon, Cornillac, La Charce et Pommerol ; autant d'enclaves qui seront réunies au département de la Drôme de février à mai 1790.
- Au XVIe siècle, les Guerres de Religion implantent des positions réformées dans les Baronnies, particulièrement en bordure du Diois et dans la vallée de l'Ouvèze. A la fin de ce siècle, les archives locales deviennent exploitables.
- Au XVIIe siècle, par application des dispositions du traité de Péronne, de 1641, les Grimaldi, princes de Monaco, deviennent seigneurs du Buis et de Sainte-Euphémie.
- Au XVIIIe siècle, sous la Révolution française, la constituante départementalise la Nation et dessine les limites du département de la Drôme dont la première appellation est « Bas-Dauphiné ». Le Buis est chef-lieu de district ; Nyons le remplace en 1794.
- Au XIXe siècle, durant l'an X (1801-1802), le Consulat distribue les arrondissements, les cantons et les communes de la Drôme ; le canton devient unité administrative.
- Au XXe siècle, en 1926, la IIIe République procède à des opérations de réductions des arrondissements de la Drôme. L'arrondissement rescapé de Nyons compte les cantons du Buis, de Nyons, de Rémuzat et de Séderon.

Des participants attentifs pendant l'exposé de M. Varlet
Photo R. Démésy

Il ressort de cette énumération que les Baronnies « du Dauphiné » connurent leur plus grande extension territoriale durant la Féodalité et l'Ancien Régime. De 2.800 kilomètres carrés, elles passent à leur superficie actuelle des Baronnies « drômoises » qui est égale au 1/5e du département, soit 1.230 kilomètres carrés.

Durant la période de leur plus grande étendue, les Baronnies étaient divisées en douze « petits pays » en faisant abstraction des composantes de chacune des baronnies de Mévouillon, de Montauban et des propriétés de l'Eglise : Le Lez, Val d'Eygues, Val Bodon, Val d'Oule, Val d'Ouvèze, Rosanais, Val du Buëch, Val de Méouge dont le Val de Barret, Céans, Pays d'Upaix, Val de Jabron, Pays d'Albion. Elles comptaient 250 fiefs, seigneuries et mandements qui, dans le cours du temps se sont transformés en bourgs, villages et hameaux, puis en communes débordant largement les limites de la Drôme dans les départements des Hautes-Alpes, du Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence.

Durant le Moyen Age, la seule administration digne de ce nom était celle de l'Eglise romaine. De ce point de vue, les Baronnies dépendaient de plusieurs diocèses. Par ordre d'importance de leurs possessions paroissiales sur le territoire des Baronnies, ces diocèses étaient ceux de Gap, Sisteron, Vaison, Die et Saint-Paul. Ce découpage se prolongera jusqu'au Concordat de 1801.

Cette autorité religieuse séculière était doublée d'une autorité religieuse régulière d'obédience monastique. Les moines de Saint-Benoît s'implantent dans les Baronnies dès les VIe/VIIe siècles par le Val de Bodon. En six siècles, les Bénédictins des abbayes-mères de Cluny, l'Ile-Barbe, Saint-Victor, Saint-André de Villeneuve, Tournus et Montmajour, créent 102 établissements, des prieurés ruraux pour la plus grande partie, sur les quelques 150 établis-

sements religieux existant dans les Baronnies durant cette période historique. Cet élan monastique restera marqué sur le territoire.

Au tout début du XIVe siècle l'ordre de Saint-Dominique s'installe dans les créneaux que les moines noirs laissent libres. Les Frères Prêcheurs ou Dominicains fondent des couvents. Leur influence prend de l'importance à l'issue des Guerres de Religion par l'application des directives réformatrices du concile de Trente tenu de 1545 à 1563. Leur impulsion est favorisée par la création de séminaires diocésains, de confréries de dévotion et d'activités enseignantes.

Ainsi, discrètes mais vivantes, les Baronnies, après avoir été envahies par les Celtes et les Maures, furent défavorisées par les luttes entre les grands féaux, les barons du Midi, les saccages des Guerres de Religion. Elles furent influencées par les courants de pensée albigeois, vaudois, contre-réformateur auquel la Réforme résista, janséniste. Le caractère de ses habitants, moyens-alpins vivant d'un sol pauvre, réservé et prudent, sut préserver l'intégrité du terroir et lui conserver ses caractéristiques. L'apport lombard judiciaire par le Dauphiné, favorise les conditions feudataires des possesseurs de fiefs hommageant au suzerain et à un échelon plus modeste ce sont les conditions de franc-alleu qui rendent les propriétaires libres de saisine et de servitude. Cette situation amène rapidement les chartes de liberté et encourage une politique foncière populaire. En Baronnies, on peut librement tenir, vendre, donner, échanger les terres dont on est propriétaire assujetti aux impôts, aux corvées et aux droits seigneuriaux.

D'une part, le relief « pyrénéen » des vallées s'étendant d'Est en Ouest favorise la circulation et le trafic entre Durance et Rhône, entre Alpes et Provence. D'autre part la condition juridique des terres allodiales ou de franc-alleu, le statut marital des femmes les laissant souvent « libres » de leurs droits. Ces facteurs renforcent les statuts coutumiers, les droits d'usage et organisent socialement la société rurale des Baronnies.

Depuis le Statut Delphinal de 1349, l'amortissement que les vassaux exerçaient en cas d'héritage ou d'acquisition de biens sur leurs dépendants est aboli. Cette nouvelle procédure dauphinoise sert l'étage social très étendu des propriétaires qui ont des enfants, le seigneur fieffé seul étant l'héritier de droit de ceux qui non pas de descendance, les dispositions familiales s'en trouvent renforcées. Le droit notarial, en partie venu d'outre-Alpes à partir du XVe siècle, structure le domaine fiscal et foncier. Joint aux retombées romanes, italo-germanique, chrétiennes, il préserve le cadre juridique par autant d'adaptations locales.

Le Buis

Ancien habitat depuis l'époque moustérienne, un créneau industriel contemporain de l'homme de Neandertal, le site est peuplé trente mille ans avant notre ère. La station buxoise du Bas-Guillotte, retenue par le musée d'archéologie de Saint-Germain-en-Laye, est un des exemples de cette occupation.

Les invasions celtiques, l'implantation gallo-romaine, laissent place dans la moyenne vallée de l'Ouvèze aux Boxanis celto-ligures qui, durant la guerre des Gaules, au dernier siècle avant notre ère, jouiront des avantages, déjà, du droit italique réservé aux alliés de Rome. Le Buis vivra sa « paix romaine » durant trois siècles.

La cité, entourée d'une ceinture de remparts fera figure de capitale au moment de la prise en forme des Baronnies. Contrairement aux habitats perchés ou semi-perchés de la région, la petite place établie dans un fond de vallée, en aval de la confluence de l'Ouvèze et du Menon, vit de sa position dans un des couloirs de circulation qui conduisent des plaines rhodaniennes aux cols italiens.

Primitivement installés dans leur forteresse de Mévouillon, les féodaux de la branche directe de ce patronyme comptent le Buis comme possession, ils viendront s'y installer définitivement au XIIIe siècle. C'est le dernier des barons de la lignée Raimon VI qui, contre

déboursement de ses habitants, accorde au Buis une charte des libertés en 1288.

Intégré au Dauphiné, avec la totalité de la baronnie des Mévouillon en 1317, le Buis passe à la couronne de France par le statut delphinal du 30 mars 1349. La cité profite pleinement du courant de circulation qui s'établit entre les Etats de l'Eglise d'Italie centrale et Avignon avec la venue de la papauté en Comtat Venaissin.

Après la peste de 1429 et avant le marasme et les ruines des Guerres de Religion, la prospérité commerciale de la ville-étape se poursuit durant les guerres d'Italie de 1494 à 1536 ; depuis le XIVe siècle sa population compte 3500 âmes, banlieue comprise. L'Eglise Réformée s'installe au Buis en 1561. Les fortifications de la ville sont renforcées, Lesdiguières est passé par là ; cela permettra à la ville de résister à plusieurs attaques de la part des troupes Réformées. Dès l'aube de la Contre-Réforme les frères Prêcheurs reviennent au Buis, ils fondent un couvent « intra-muros » qui fonctionne dès 1596.

Au XVIIe siècle, l'agglomération du Buis est comptée immédiatement à la suite des dix villes principales du Dauphiné et, jusqu'à la Révolution française, de nombreuses structures laïques et religieuses en font un centre administratif actif que les étapiers militaires font parfois souffrir !

Le XVIIIe siècle accroît les trafics commerciaux et assure l'émergence de la bourgeoisie pour ce qui concerne les charges administratives et l'accroissement du capital foncier. En la personne du comte de Thorigny, passé aux Grimaldi par mariage en 1715, les fermiers du prince de Monaco trouvent un maître plus exigeant, les offices, droits et baux sont revus, l'arrière fief du Buis reçoit ainsi le dernier choc du droit seigneurial.

Un plus grand nombre de foires commerciales, des marchés mieux réglés, l'apparition d'un artisanat capable de servir une clientèle extérieure, favorisent les prises de conscience sociale. Lorsque l'Assemblée Constituante dessine, en 1790, le contour du département actuel de la Drôme, le Buis est chef-lieu de district, Nyons le remplace en 1794. La « pesanteur des origines » agissant sur le caractère des Buxois n'est pas étrangère à la chose.

L'histoire ne s'arrête pas là, les XIXe et XXe siècles dont les traces dans les archives locales sont plus importantes, complètent les hauts et les bas de la vie et de la condition des Buxois. Cette mémoire citadine, qui trouvera son analyste, repose sur les rapports de force que le paysan alleutier, le citadin entreprenant, le marchand devenu négociant, le banquier changeur et averti, le juriste influencé par le droit d'au-delà des Alpes, les officiers de ville attentifs à leur communauté et les petits notables bourgeois surent utiliser contre, ou avec, le pouvoir centralisateur depuis le début des temps historiques qu'on peut situer au deuxième âge féodal.

Pierre VARLET
Responsable agréé des Archives locales

La visite guidée à travers le Buis se poursuit par la Place des Arcades, inscrite en mars 1973 à l'Inventaire supplémentaire et qui date en partie du XVe siècle. Selon la tradition locale, les arcades furent construites dans un style flamand par les reîtres de la garde du dauphin des Lys Louis II, le futur Louis XI. Dans sa partie haute, la place était bordée d'hôtels particuliers, alors que le « bas du pavé » était occupé par des échoppes d'artisans et des boutiques

Les marchés du Buis, établis en 1477 par lettres patentes, s'y déroulaient, ainsi que les foires (2 foires annuelles en 1601, sous le règne d'Henri IV, puis 8 à la fin du XVIIIe siècle). Des mesures fixes de grains, taillées dans la pierre, furent installées en 1737.

Appelée Place de l'Egalité sous la Révolution, cette place fait aujourd'hui l'objet de travaux de restauration dans le cadre d'un contrat de « petite ville » établi en mars 1995.

(Précisions de P. VARLET)

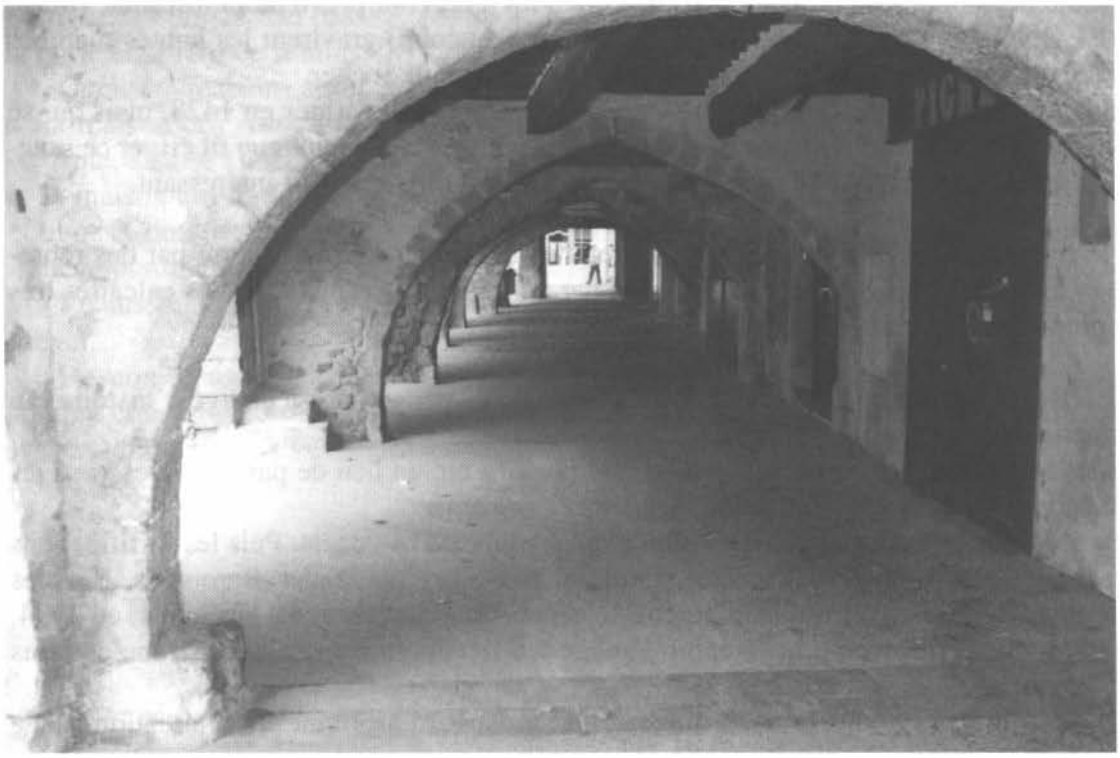

Ci-dessus
La Place des Arcades
(Cliché R. Démésy)

Ci-contre
Pierrelongue
L'église de ND de la consolation
(Cliché R. Démésy)

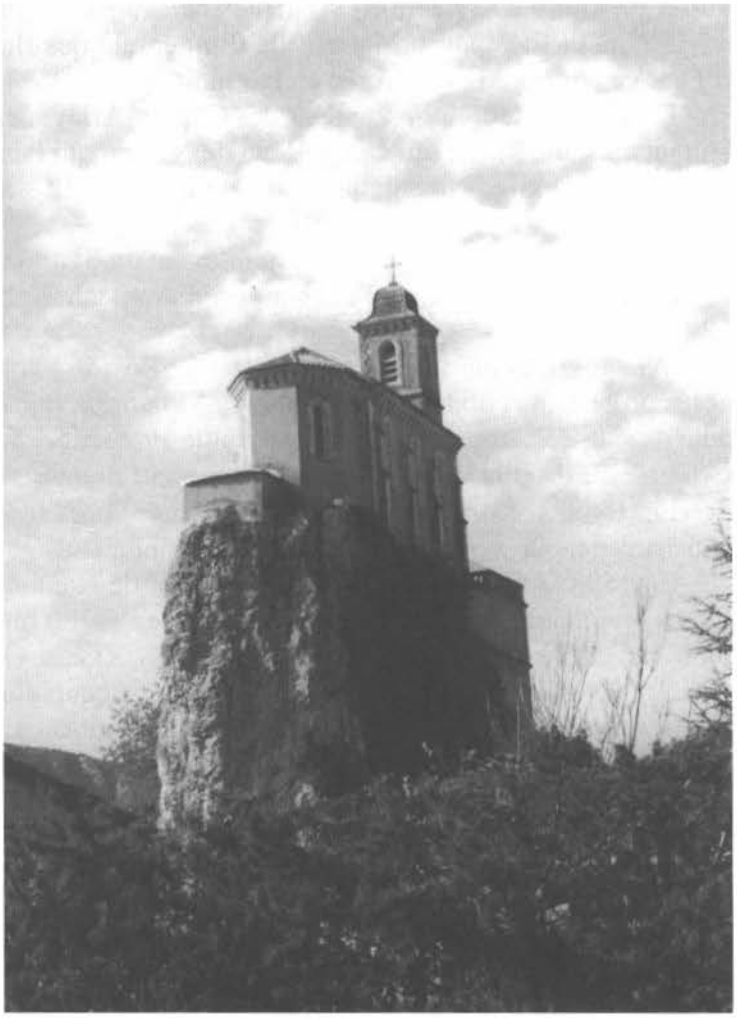

Sur la route de Mollans où nous devions déjeuner, un arrêt était prévu au pittoresque village de **PIERRELONGUE**. Les plus courageux (il y en eu beaucoup) gravirent les hautes marches pour se rendre à l'église de ND de la Consolation qui couronne le rocher.

A l'origine il y avait eu sur ce rocher un château et une chapelle érigés en 1428, mais qui se trouvaient en ruine à la fin du XIXe siècle. L'abbé Pascaly, curé de Pierrelongue fit ériger ce sanctuaire. Sous l'église une crypte renferme un petit musée d'art religieux fort intéressant.

Après le repas pris à Mollans, nous étions attendus dans le temple d'Orpierre par des représentants de la municipalité. Le village est précédé par un très beau défilé de roches calcaires très dures, lieu propice à l'escalade et très fréquenté.

ORPIERRE (à l'origine Val Perreus) nous a tous surpris par son passé chargé d'histoire qui a laissé d'importantes traces.

Depuis les temps les plus reculés, la vallée d'Orpierre a été un lieu de passage. Des vestiges gallo-romains du IIIe siècle attestent de la présence des romains.

Le site connaît ensuite les vagues d'envahisseurs jusqu'au XIXe siècle. Puis les fortifications commencèrent à s'élever vers le Xe siècle. Orpierre fait alors partie des Baronnies, fief des Mévouillon qui, ayant de gros besoins d'argent, le cèdent au Dauphin et 30 ans après, en 1134, pour les mêmes motifs financiers, le Dauphin Humbert II le vendra à un seigneur franc-comtois Jean de Chalon-Arlay

A partir de cette date, la cité connaît une certaine prospérité profitant de sa situation sur la route allant de Rome à Avignon (où viennent de s'installer les papes) et qui la traversait d'Est en Ouest par la Grande Rue. Jean de Chalon renforce les défenses de la place, transformant, entre autres, la tour du Xe siècle en véritable château-fort.

Son petit fils épouse Marie, fille d'un comte des Baux qui lui apporte en dot la principauté d'Orange et Orpierre est érigée en baronnie.

En 1530 le dernier descendant des Chalon-Arlay meurt à 28 ans, sans descendance, en combattant en Italie. C'est un neveu, René de Nassau qui hérite d'Orpierre, qui dépend donc alors de la famille d'Orange-Nassau jusqu'au début du XVIIIe siècle. Parmi les membres de cette famille, il faut citer :

- Guillaume Ier dit le Taciturne, qui deviendra Stathouder de Hollande
- Guillaume III d'Orange qui sera roi d'Angleterre.

Vers 1560, Orpierre adopte la Réforme. En 1562 la bataille de Lagrand entre les catholiques et les protestants conduits par Dupuy de Montbrun, fait 960 morts. Guillaume le Taciturne ayant adhéré à la réforme accorde une certaine protection aux réfugiés qui affluent si nombreux à Orpierre qu'il fallut créer un quartier pour leur donner asile : la Bourgade.

En 1588, construction du premier temple, hors les murs. Orpierre devient le chef-lieu du consistoire de la province réformée du Dauphiné.

En 1598, après la proclamation de l'Edit de Nantes et profitant de l'état de paix, les catholiques reviennent en force et font reconstruire l'église qui sera inaugurée en 1654. Mais Orpierre fera souvent les frais des conflits entre Louis XIV et Guillaume III. Aussi les protestants s'inquiètent-ils et certains abjurent. Dès 1683 beaucoup sont obligés de fuir et en 1685 lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, une forte émigration s'organise. C'est ainsi que Pierre Maigre emmène 100 orpierrois qui fonderont le village de Kelze.

En 1702 à la mort de Guillaume d'Orange, Orpierre passe à la famille de Conti avant d'être rattaché définitivement à la France en 1743.

Actuellement, Orpierre ne compte plus que 370 habitants dont 3 familles protestantes, après avoir eu jusqu'à 3000 habitants.

La visite de la ville emporte aussi notre admiration par le nombre important de belles demeures qui se succèdent tout au long des rues et notamment la Grande Rue. A chaque extrémité des

vestiges des portes. Un passage fermé menait au quartier Boureynaud, réservé aux Juifs, et dont la porte était fermée le soir.

Quelques maisons à remarquer :

- la maison des Autard de Bragard, châtelains aux XVII et XVIIIe siècles, dont une descendante, Louise Hélène épousa Ferdinand de Lesseps en 1869 ;
- la maison qui fut aux Chalon-Arlay de 1334 à 1530 puis aux Orange-Nassau de 1530 à 1702 et des Conti de 1702 à 1741. C'est une des plus belles avec des fenêtres Renaissance et un très beau plafond à caissons.

Vu aussi une fontaine médiévale où la légende dit que Guillaume 1er le Taciturne fit boire son cheval.

De nombreuses maisons sont en très mauvais état, mais les Orpierrois malgré leur petit nombre et la faiblesse de leurs moyens financiers ont déjà réussi de remarquables restaurations et espèrent bien pouvoir continuer à maintenir et faire revivre leur patrimoine.

Jeannine DEMESY

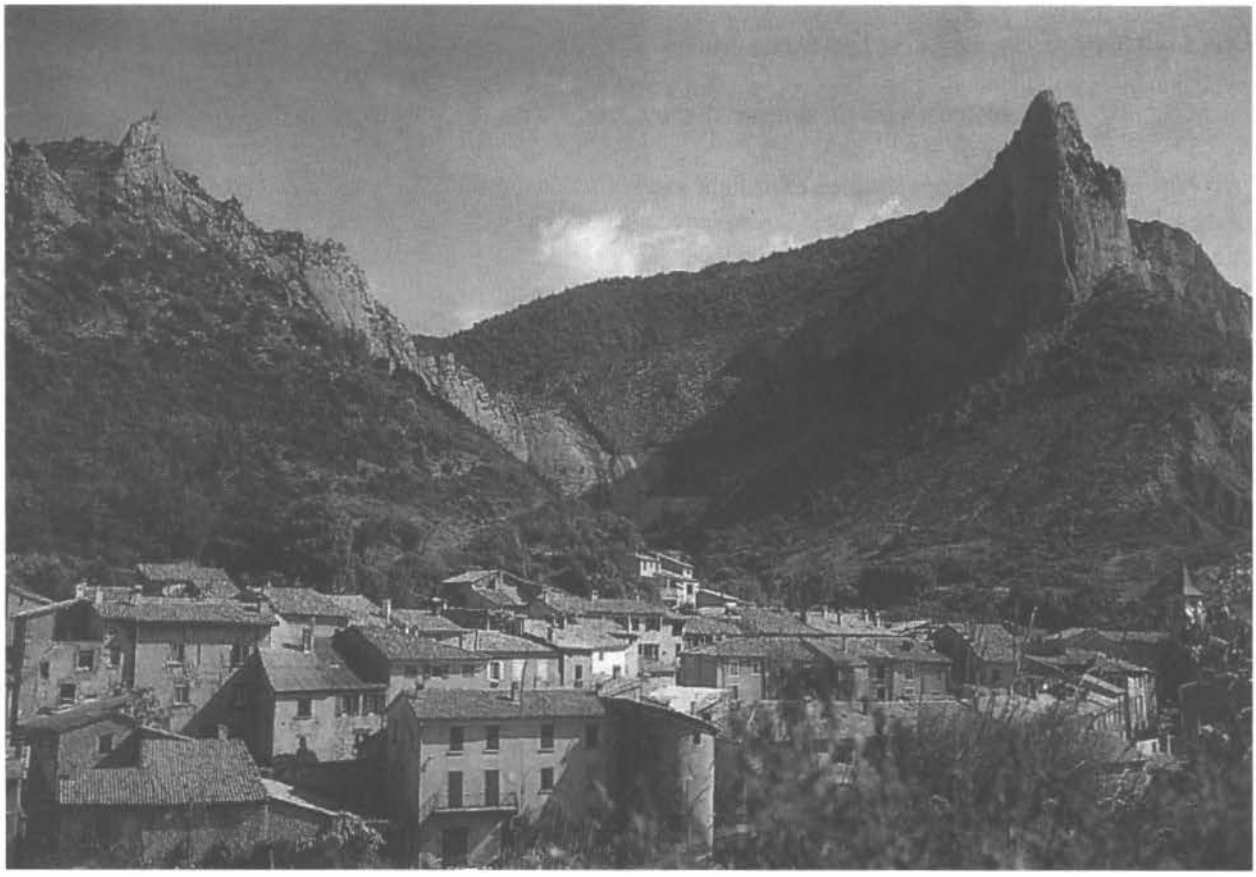

Orpierre et le Quiquillon
(Cliché Office du Tourisme)

Un peu de toponymie : *Antignans - Laurons - Paroir*

Il nous est souvent demandé l'origine du nom des quartiers de Nyons. Après maintes recherches, voici quelques propositions concernant trois lieux-dits de la rive droite de l'Eygues, en aval de Nyons.

Les Antignans : quartier de Nyons 1590 Hantignan (parcell.).[12] Ce nom pourrait se décomposer ainsi :

ana : en gaulois marais

tignau : creux plein d'eau, hors du lit d'une rivière (*Lou trésor dóu Felibrige* - F.Mistral)

Le « a » de « ana » aurait disparu et le « u » de « tignau » se serait transformé en « n ». Les Antignans seraient donc une zone marécageuse hors du lit de l'Eygues et certainement inondable. Il convenait donc de la protéger par une digue afin d'éviter les ravages causés par les crues de l'Eygues. Sous l'Ancien Régime, les Nyonsais avaient demandé cette digue [13].

Les Laurons :

un « **lauron** » est un surgeon d'eau, une source à fleur de terre. (*Lou trésor dóu Felibrige* - F.Mistral).
En effet , ces sources existaient avant l'aménagement de la zone artisanale.

Le Paroir : ferme et quartier de Nyons et de Vinsobres 1634 (parcell.) - Brun Durand

roir : 1265 J. De Meung = rouir (L'ancien français - Moyen Age - Larousse)

rouir : isoler les fibres textiles (du lin, du chanvre) en détruisant la matière gommeuse qui les soude par macération dans l'eau ou tout autre procédé (Le Petit Robert). A Nyons, on rouissait surtout le chanvre, de nombreuses chènevières existent au XVIIe siècle (Cadastre de 1660).

pa : peut-être la première syllabe de « palus » (marais) ?

Le paroir était donc un marais où l'on rouissait le chanvre - à l'écart de l'Eygues.
« *Que nul ne mette lin ne chanvre rowir en rivière courante* » ainsi que le rappelle Le Littré (article rouir).

Vally LAGET

---

[12] BRUN DURAND J. Dictionnaire topographique et histoire de la Drôme - Réédition Chantemerle - Nyons 1973.
[13] Terre d'Eygues n°3 : Réponse de la Communauté de Nyons au questionnaire de la commission intermédiaire des Etats provinciaux du Dauphiné - p5.

UNE GRANDE FIGURE DRÔMOISE :

André LACROIX (1824-1910)

André LACROIX

Dans bien des publications drômoises, et dans Terre d'Eygues également, le nom d'André Lacroix revient souvent. Aussi pensons-nous utile de faire connaître celui dont l'œuvre immense sert toujours de référence pour les historiens et chercheurs de notre département et d'ailleurs. Nous nous aiderons pour cela d'un article récent de Marc Bonnefoy[14] auquel le lecteur pourra se reporter pour des renseignements plus complets.

Un archiviste départemental laborieux et efficace...

Rien ne prédisposait ce fils de paysan, passé par les séminaires de Valence et Romans, puis par le journalisme et le métier d'instituteur, à devenir archiviste départemental. Rien, sinon les liens avec la famille Ferlay, originaire d'Hauterives comme lui. Ce fut en effet le préfet Antoine Ferlay - celui-là même qui contribua à réprimer l'insurrection qui suivit, dans notre département, le Coup d'Etat du 2 décembre 1851 - qui, ayant déjà apprécié les qualités d'A. Lacroix, le nomma à ce poste (arrêté du 13 décembre 1860). Deux ans plus tard, l'Ecole des Chartes lui décerna le Certificat d'aptitude nécessaire pour exercer cette fonction. Ainsi, pendant près de 50 ans, il « *dirigea avec zèle, dévouement et compétence le service des Archives* ».

Sa capacité de travail exceptionnelle lui permit :

- d'abord de classer les archives d'origine diverse conservées au dépôt départemental « *énorme masse de documents entassés confusément sur de vastes étagères* » et d'en réaliser l'inventaire ;
- puis de poursuivre ce travail de classement et d'inventaire pour toutes les communes de la Drôme, pour tous les documents antérieurs à 1790. On mesure là son mérite d'autant que les municipalités de l'époque n'étaient pas toujours très sensibilisées au problème de leurs archives.

Il résulte de ce travail 10 volumes d'inventaires, le premier publié en 1865, le dernier en 1910 quelques mois après la mort de Lacroix. Inutile de dire combien cet inventaire facilite grandement la tâche des chercheurs et historiens qui ont fréquemment l'occasion de s'y reporter.

---

[14] BONNEFOI M. : Un enfant de la Galaure : André Lacroix (29 septembre 1824 - 5 juillet 1910) Etudes Drômoises N°1 - 1996 (p 10 à 23). Les citations et la gravure ci-dessus proviennent de cet article.

... et un historien de grande valeur.

Son contact prolongé avec les documents l'avait amené à comprendre l'intérêt de l'histoire. « *Si nous ignorons le passé de notre pays, les mêmes événements se renouvellent à cause de cette ignorance* » a-t-il écrit.

Il fut notamment à l'origine de la création, en 1866, de la **Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme** dont il fut l'archiviste, le secrétaire, puis le secrétaire perpétuel jusqu'à sa mort en 1910. Il anima particulièrement la publication du bulletin trimestriel de cette société savante où il rédigea de très nombreux articles (plus de 400) sur des sujets variés. Citons pour notre région : la Station préhistorique de Mirabel-les-Baronnies (sic), Philis de la Charce ou encore N.D. de Pitié du Pont de Mollans.

Surtout il entreprit une oeuvre qui force notre admiration aujourd'hui, à savoir l'histoire de toutes les communes de la Drôme par arrondissement - ce travail parut d'abord sous forme d'articles séparés dans le Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme -. Malheureusement, le temps lui manqua pour achever son projet. Il n'eut le temps de rédiger que « **l'Histoire de l'arrondissement de Montélimar** » (8 volumes), puis ce qui est le plus précieux pour nous, « **l'Histoire de l'arrondissement de Nyons** »[15] (histoire, géographie, statistique) en 2 volumes où il consacrait près de 1000 pages au plus petit et au moins peuplé des arrondissements drômois, traité à cause « *de classement à peu près complet de ses archives communales* ». Le tome 1er, publié en 1888, concerne 30 communes d'Arpavon à Mirabel, la principale étant le Buis (l'auteur lui a consacré une soixantaine de pages)[16] ; le second, paru en 1901, traite des 44 communes restantes de Mollans à Vinsobres, 90 pages étant réservées à Nyons [17]. Que de renseignements intéressants on peut tirer de chaque monographie communale, que ce soit sur les curiosités remarquables, les événements marquants de l'Histoire, les grands personnages (avec de remarquables études généalogiques, les Caritat de Condorcet par exemple), les statistiques démographiques et fiscales... !

Regrettant de n'avoir pu consulter les archives des départements voisins, A. Lacroix faite preuve de modestie : « *Peut-on en voyant une commune une ou deux fois à la course, se rendre un compte suffisant de son rôle dans le passé ? Nous ne le pensons pas et notre but n'a été et ne pouvait être que de préparer la voie aux historiens futurs de la Drôme en leur indiquant les ressources des archives publiques et des bibliothèques* » [18]. Beaucoup penseront avec juste raison que son désir a été pleinement exaucé sur ce dernier point.

Nous n'aurions garde d'oublier qu'André Lacroix, esprit polyvalent comme il s'en trouvait au XIXe siècle, fut en même temps félibre et qu'il sut faire place dans le Bulletin d'Archéologie de la Drôme « *aux poètes patois du Dauphiné* » parmi lesquels il pouvait se ranger.

Au total, un travailleur acharné et un érudit altruiste et attachant, tel apparaît André LACROIX qui a bien mérité du département de la Drôme.

Jean LAGET

---

[15] Nouvelle édition : Chantemerle éditeur - Nyons 1973.

[16] Les origines ; extension de la ville ; les Baronnies à la France ; un peu de statistique ; le XVIe siècle ; les XVIIe et XVIIIe siècles.

[17] Topographie ; temps anciens ; les Montauban et les Baux ; les Dauphins et les engagistes ; les habitants et leurs libertés ; administration féodale et royale ; administration communale ; les guerres ; charges et revenus ; administration religieuse ; monuments ; curiosités ; illustrations.

[18] Histoire de l'Arrondissement de Nyons - Tome I p.462.

MONTAGNES DROMOISES

Ouvrage collectif publié par la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature, la FRAPNA - Drôme, Histoire et Patrimoine Drômois - ouvrage cartonné (25 X 22 cm) - 300 pages - nombreuses illustrations - Préface de Jean-Louis Estienne, médecin et explorateur polaire.

Les Montagnes drômoises, « *Sourire de l'Alpe sous le ciel de Provence* » selon le mot du Pasteur Monod de Chatillon-en-Diois, englobent Vercors, approches du Dévoluy (région de Lus-la-Croix-Haute) Diois et Baronnies. Cette vaste zone, l'essentiel de la superficie de notre département, connaît, ce que nul n'ignore, une grande fragilité économique et humaine, la dépopulation l'ayant particulièrement frappée.

Elle a été étudiée par une douzaine d'auteurs drômois bien connus tels J.N. Couriol, J.C Daumas, M. Wullschleger... qui ont voulu communiquer leur passion et leur amour de la région. Ainsi « Montagnes Drômoises » se veut être « *un ouvrage de synthèse permettant de mieux comprendre, de goûter les montagnes drômoises à travers la géologie, la géographie, la préhistoire, l'histoire, la faune et la flore sauvage* » Ce beau livre, d'une grande érudition, mais aussi très attrayant et très remarquablement illustré, est propre à inciter le lecteur à venir ou revenir parcourir ces montagnes aux caractères largement préservés et à les mieux apprécier.

Le succès a été au rendez-vous : paru à la fin de l'année 1996, ce livre a été épuisé chez les libraires en quelques semaines. Cette fois, les retardataires ont eu tort !

PELOUX André : Venterol en Provence

Le paysage et les hommes 1800-1914

Ouvrage broché (21,5 X 20,5 cm) - illustré - 130 pages - Edition : Le Garde-Notes Baronniard.

Sous ce titre volontairement provoquant puisque Venterol a appartenu administrativement au Dauphiné, notre jeune ami a publié l'intégralité du texte de son mémoire de maîtrise soutenu à l'Université d'Avignon. Nos lecteurs n'ont pas oublié qu'il en a donné une analyse détaillée dans *Terre d'Eygues* n°16 (p 4 à 9) sous le titre « *Venterol au XIXe siècle. Evolution du paysage* ».

Cette revue vous a intéressé ? Vous désirez recevoir les numéros suivants?

Au cas où vous ne seriez pas déjà membre de la ***SOCIETE D'ETUDES NYONSAISES***

Vous pouvez le devenir en envoyant le bulletin d'adhésion (voir au verso) à l'adresse suivante:

SEN - B.P. 84 - 26111 NYONS CEDEX

On ne peut que se féliciter de ce livre qui concerne une commune sur laquelle rien, ou presque, n'avait été publié. La présentation élégante et la mise en page remarquable de J.F. Colonat ajoutent au plaisir du lecteur.

Nous sommes heureux là aussi d'apprendre que la diffusion a été couronnée de succès.

CAHIERS DE L'INSTITUT MARIUS MOUTET

Revue d'histoire contemporaine de la Drôme N°1

Créé à l'automne de 1994, l'Institut Marius Moutet, du nom d'une des figures de proue de la vie politique drômoise, est présidé par J.F. Robert, qui nous a fait l'amitié d'écrire un article dans ce numéro ; il compte parmi ses membres des personnalités éminentes, telles le sénateur Jean Besson, Jean Escoffier, ancien maire de Nyons, Pierre Vallier, journaliste bien connu...etc.

Le premier cahier publié par cet Institut intitulé « 1945 - 1951 Espoirs et affrontements » est consacré à l'immédiat après guerre, période fondatrice » à plusieurs titres, où la vie politique a été particulièrement agitée. Le lecteur peut y trouver notamment des tableaux concernant les différentes consultations électorales de la Drôme, le récit des événements de 1947 en gare de Valence, le tout analysé avec l'objectivité qui sied aux véritables historiens.

On peut adhérer à l'association moyennant une cotisation de 100 francs (cahier gratuit) en s'adressant à l'Institut Marius Moutet - BP 1226 - 26012 VALENCE CEDEX.

Une nouvelle revue annuelle :

« Terres Voconces - Baronnies - Diois, entre Ventoux et Vercors »

est annoncée pour la fin de l'année présente. Elle sera éditée par le Garde-Notes Baronniard, ce qui est un gage de sérieux et de qualité. Tous nos voeux de succès pour cette entreprise qui ne manquera pas d'intéresser nombre de lecteurs de cette partie montagneuse de la Drôme.

BULLETIN D'ADHESION

M., Mme, Mlle .....

Adresse .....

.....

Adhère à la Société d'Etudes Nyonsaises et verse le montant de la cotisation 1996.
(Cette cotisation donne droit à deux numéros de la revue *"Terre d'Eygues"* par an)

120 F. par personne **160 F. par couple** **60 F. pour les étudiants**

(membre bienfaiteur 200F.)